



Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 22 mars 2021 à 10 heures
en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence
Convoqué par courrier en date du 16 mars 2021

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg

Etaient présents-es :

Mmes et MM. les Adjoint.e.s

Syamak AGHA BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, (*procuration à Mme BROLLY à compter du point 25*), Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE (*procuration à M. STEFFEN, points 2 à 6 inclus*) Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Céline GEISSMANN, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseiller.e.s

Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU (*procuration à Mme VARIERAS points 2 à 23 inclus*) Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI, (*procuration à Mme LAFAY, points 2 à 23 inclus*), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Etienne GONDREXON (*procuration M. TUFUOR jusqu'au point 1 inclus*), Marie-Françoise HAMARD, Ariane HENRY, Jonathan HERRY (*procuration Mme TISSERAND jusqu'au point 1 inclus*), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (*procuration à M. ROTH pour le point 42*), Alain JUND (*procuration à M. WERLEN à compter du point 2*), Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (*procuration à Mme BREITMAN points à 11 à 37 inclus*), Isabelle MEYER, Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Sophie PARISOT (*procuration à M. SOULET, points 2 à 37 inclus*), Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAETZEL, Elsa SCHALCK (*procuration à M. VETTER à compter du point 6*), Patrice SCHOEPFF, Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absent.e.s et excusé.e.s

Mmes et MM. les Adjoint.e.s : Julia DUMAY (*procuration à Mme ZORN réceptionnée à compter du point 6*) Hervé POLESI (*procuration M. SOULET*),

Mmes et MM. les Conseiller.e.s : Adrien ARBEIT (*procuration Mme ZIELINSKI*), Christian BRASSAC (*procuration M. WERLEN*), Christel KOHLER (*procuration M. FONTANEL*), Soraya OULDJI (*procuration M. NEUMANN*), Ada REICHHART (*procuration Mme ZIELINSKI*).

Secrétaire de séance : M. Joël STEFFEN

Au vu de l'appel nominal effectué par M. Joël STEFFEN, le quorum est atteint.

Service des assemblées
Direction Conseil, performance et affaires juridiques

Le Conseil municipal s'est réuni en visioconférence et dans la salle des Conseils du Centre administratif à Strasbourg, dans le cadre de dispositions dérogatoires aux dispositions normales de réunion du Conseil, en application des loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et de la loi 2021-160 du 15 février prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

..

1 Rapport 2019 de Développement durable de la ville de Strasbourg.

Au regard de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 sur l'Environnement, loi dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumises à la présentation d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Ce rapport est communiqué préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'année suivante, et porte donc sur l'exercice 2019.

Tel que mentionné dans le décret du 17 juin 2011, ce rapport a pour objectif d'établir le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire, en mentionnant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des actions.

Ainsi, le présent rapport est articulé autour de 5 finalités de politiques publiques :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarités entre territoires,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables,
- épanouissement de tous les êtres humains.

Enfin le bilan des ressources internes est également présenté : commande publique, ressources logistiques, construction et patrimoine bâti.

Communiqué

2 Budget primitif 2021 de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil :

- 1) d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021 de la ville de Strasbourg tel que figurant aux documents budgétaires, et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	87 681 187,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 773 939,00 €
014	Atténuation de produits	615 000,00 €
022	Dépenses imprévues	1 200 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	8 000 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 400 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	76 633 569,00 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	296 000,00 €
66	Charges financières	3 061 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 050 205,00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	789 100,00 €
		404 500 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
013	Atténuations de charges	984 700,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	30 315 983,00 €
73	Impôts et taxes	275 547 205,00 €
74	Dotations et participations	81 650 233,00 €
75	Autres produits de gestion courante	11 725 780,00 €
76	Produits financiers	1 361 700,00 €
77	Produits exceptionnels	2 903 249,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	1 150,00 €
		404 500 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	500 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €

041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00 €
13	Subventions d'investissement	48 294,95 €
16	Emprunts et dettes assimilées	24 265 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 282 651,49 €
204	Subventions d'équipement versées	15 251 408,28 €
21	Immobilisations corporelles	30 316 977,06 €
23	Immobilisations en cours	86 005 168,22 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	12 500,00 €
27	Autres immobilisations financières	605 000,00 €
454101	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
454104	Travaux au titre de la lutte contre l'habitat insalubre	3 000,00 €
454105	Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
		168 400 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
021	Virement de la section de fonctionnement	8 000 000,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	15 763 800,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 400 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	10 000 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	13 500 000,00 €
13	Subventions d'investissement	13 216 410,80 €
16	Emprunts et dettes assimilées	87 454 829,20 €
27	Autres immobilisations financières	964 960,00 €
454201	Travaux sur immeubles menaçant ruine	50 000,00 €
454205	Travaux pour tiers - Eclairage public	50 000,00 €
		168 400 000,00 €

- 2) d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe de l'école européenne -tel que figurant aux documents budgétaires - et arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres.

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>
------------------------	--------------------------------

011	Charges à caractère général	1 047 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	33 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
		1 105 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	399 000,00 €
74	Dotations et participations	692 400,00 €
75	Autres produits de gestion courante	13 600,00 €
		1 105 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**Dépenses**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €
		25 000,00 €

Recettes

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000,00 €
		25 000,00 €

3) de fixer les taux de fiscalité directe locale pour 2021 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (taux communal + taux départemental) : 37,44%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 72,52%.

A noter que la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée en 2021 mais compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie – pour le cas de communes sous-compensées comme c'est le cas à Strasbourg – d'un coefficient correcteur.

4) La dette

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 6 en date du 4 juillet 2020 ayant confié à la Maire la compétence en matière d'emprunts ;

Vu la délibération n° 11, en date du 24 juin 2019 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la ville de Strasbourg,

Vu les statuts des deux sociétés du groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la ville de Strasbourg, afin que la ville de Strasbourg puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale,

Vu le document décrivant le mécanisme de la garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes,

I – Considérant qu'au 01/01/2021, l'encours de la dette présente les caractéristiques suivantes :

L'encours de la dette s'élève à 241 379 092 €.

La dette est ventilée en appliquant la double échelle de cotation fondée sur l'indice sous-jacent et la structure et en précisant pour chaque élément sa part respective dans le total de l'encours, sa valorisation et le nombre de contrats concernés :

- 31 contrats de 240 002 774 € représentant 99,4% de l'encours de dette classée 1-A,
- 1 contrat de 1 376 318 € représentant 0,6% de l'encours de dette classée 4-B.

Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Ville de Strasbourg souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

a) d'approuver la détermination du profil de la dette comme suit :

L'encours de la dette peut être augmenté au maximum de la somme inscrite au budget. Les emprunts ainsi que les instruments financiers retenus respecteront une ventilation conforme aux critères suivants :

- 100% maximum de l'encours de la dette classée 1-A ou 2-A,
- 50% maximum de l'encours de la dette classée 1-B,
- 0% pour les autres classifications.

b) d'approuver le recours, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, à des produits de financement qui pourront être :

- et/ou des emprunts de type « schuldschein »,
- et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou variable sans structuration,
- et/ou des emprunts bancaires à barrières sur EURIBOR
- des emprunts obligataires (stand alone, EMTN ou groupés).

La durée des produits de financement ne pourra excéder 30 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'€STER (qui remplacera définitivement l'EONIA au 01/01/2022)
- l'EURIBOR
- le livret A
- l'inflation
- l'OAT.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,20% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,30% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 80 000 €

c) d'autoriser la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité, conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T. dans les conditions et limites ci-dessus ;

d) d'autoriser à ces fins, la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à lancer des émissions obligataires ou à participer à des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques et signer les actes y relatifs,
- à lancer des émissions de type « schuldschein » et signer les actes y relatifs,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
- à résilier l'opération retenue,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
- et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

II – Considérant, que compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la ville de Strasbourg souhaite recourir à des instruments de couverture afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Considérant que ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR) ;

a) d'approuver le recours, dans le dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette et dans le cadre des dispositions de la circulaire interministérielle du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêts (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder 20 années.

En toute hypothèse, cette durée ne peut être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Les index de référence des contrats de couverture pourront être :

- le T4M,
- le TAM,
- l'€STER (qui remplacera définitivement l'EONIA le 01/01/2022),
- l'EURIBOR,
- l'OAT.

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité.

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,15% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,
- un forfait de 10 000 euros.

b) d'autoriser la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à recourir à des opérations de couverture sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi

que sur les emprunts nouveaux ou de refinancement à contracter sur l'exercice et qui seront inscrits en section d'investissement du budget primitif.

- c) d'autoriser la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à ces fins :
- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
 - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération retenue,
 - à résilier l'opération retenue,
 - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédent;
- 5) d'autoriser la Maire, respectivement l'Adjoint chargé du ressort, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 49 000 000 €,
- 6) la ville de Strasbourg ayant adhéré à l'Agence France locale le 24 juin 2019 :
- a) de décider que la garantie de la ville de Strasbourg est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les bénéficiaires) :
- le montant maximal de la garantie pouvant être consenti pour l'année 2021 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Strasbourg est autorisée à souscrire pendant l'année 2021;
 - la durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par la ville de Strasbourg pendant l'année 2021 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
 - la garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
 - si la garantie est appelée, la Ville de Strasbourg s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
 - le nombre de garanties octroyées par la Maire ou son-sa représentant-e au titre de l'année 2021 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque garantie sera égal au nombre tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;
- b) d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e pendant l'année 2021, à signer le ou les engagements de garantie pris par la ville de Strasbourg, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie, figurant en **annexe I** ;
- c) d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la délibération ;
- d) en tant qu'actionnaire de l'Agence France Locale - Société Territoriale, informe que le compte rendu d'activité est consultable en **annexe II**;

- 7) la ville de Strasbourg disposant de 75 parts sociales résultant du placement obligatoire des intérêts 2020 en parts sociales :
- d'approuver la demande de rachat de 75 parts sociales de la Société Locale d'Épargne-Strasbourg d'une valeur nominale de 20 € chacune et pour un total de 1 500 € ;
 - de décider l'encaissement de la recette sur la ligne budgétaire 01 / 261 / FP02 pour un montant total de 1 500 € ;
 - d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer, pour le compte de la Ville de Strasbourg, tous les documents utiles à cette vente ;
- 8) d'approuver l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,
- 9) d'approuver les versements suivants :

Bénéficiaire	Type de dépense	Nature comptable	Montant
Crédit municipal	Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre)	65737	85 000 €
Crédit municipal	Subvention d'équipement	204172	17 000 €
Crédit municipal	Prêt	274	300 000 €
Caisse des Ecoles	Avance remboursable	27636	300 000 €
Budget de l'Œuvre Notre-Dame	Subvention de fonctionnement (subvention d'équilibre)	65738	1 200 000 €

- 10) d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=bpeirDfK3uhsQ9C2miRURC>

Adopté. Pour : 53 voix – Contre : 11 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

3 Budget primitif 2021 de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil :

1. d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2021 de l'Œuvre Notre-Dame tel que figurant aux documents budgétaires,
 - a) d'arrêter aux sommes suivantes pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
011	Charges à caractère général	998 590,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 818 420,00 €
022	Dépenses imprévues	26 490,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	580 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	22 000,00 €
		3 450 000,00 €

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 142 100,00 €
74	Dotations et participations	1 200 900,00 €
75	Autres produits de gestion courante	1 024 740,00 €
77	Produits exceptionnels	82 260,00 €
		3 450 000,00 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT**1. CREDITS DE PAIEMENT**

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
020	Dépenses imprévues	8 852,26 €
041	Opérations patrimoniales	125 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	75 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	465 000,00 €
23	Immobilisations en cours	866 147,74 €
		1 550 000,00 €

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé chapitre</u>	
024	Produit des cessions d'immobilisations	200 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	580 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	125 000,00 €
10	Dotation fonds divers et réserves	452 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	193 000,00 €
		1 550 000,00 €

2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME

En Dépenses	9 604 021,21 €
En Recettes	500 402,68 €

- b) d'approuver l'augmentation de l'autorisation de programme 2019-AP0225 de 100 000 € pour la restauration du portail Saint Laurent,
 - c) d'approuver la révision des autorisations de programme telle que figurant au document budgétaire,
2. d'autoriser la Maire ou l'Adjoint du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la Fondation conformément aux termes de l'article L. 2122-22 du CGCT, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget.

Encours total de la dette actuelle : 0 €

Encours de la dette envisagée pour l'année 2021: il sera augmenté au maximum de la somme inscrite au budget, dont:

- 100% maximum de l'encours de dette classée 1-A,
- 50% maximum de l'encours de dette classée 1-B,
- 0% pour les autres classifications

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, l'Œuvre Notre-Dame souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 20 années.

Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :

- le T4M
- le TAM
- l'EONIA
- le TMO
- le TME
- l'EURIBOR

Pour l'exécution de ces opérations, il est procédé à la mise en concurrence d'au moins cinq établissements spécialisés.

Les meilleures offres seront retenues au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers pour un montant maximum de :

- 0,10% de l'encours visé par l'opération pour les primes,
- 0,20% du montant de l'opération envisagée pour les commissions, pendant toute la durée de celle-ci,

- ou un forfait de 5 000 euros
- 3. d'autoriser la Maire, ou l'Adjoint du ressort, pour l'Œuvre Notre-Dame, à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 2 000 000 €,
- 4. d'approuver l'encaissement de recettes dans le cadre du paiement par internet, et décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire,
- 5. d'approuver le remboursement à l'Eurométropole de Strasbourg des frais de personnel pour les agents affectés à l'Œuvre Notre-Dame
- 6. d'informer que les documents budgétaires sont consultables à partir du lien suivant :

<https://partage.strasbourg.eu/easyshare/fwd/link=.ezgnOEc0Y1aZWDuIyJMFD>

Adopté à l'unanimité en début de séance

4 Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget primitif 2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver les modifications d'autorisations de programme suivantes :

En Dépenses 1 306 936 272,18 €

En Recettes 230 432 420,81 €

Adopté. Pour : 54 voix – Contre : 4 voix – Abstention : 4 voix
(détails en annexe)

ECONOMIE ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

5 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

Cercle d'Echecs de Strasbourg	5 000 €
Association des Travailleurs Maghrébins en France - Section du Bas-Rhin	9 000 €
Maison de l'Amérique Latine	2 750 €

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 16 750 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le

disponible avant le présent Conseil est de 221 121 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

6 Soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Il est demandé au Conseil d'autoriser :

- la Maire ou son-sa représentant-e à signer la nouvelle convention de mandatement SIEG (Service d'Intérêt Économique Général) de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) KaléidosCOOP,
- la Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant modifiant la répartition du versement des montants d'investissement dans le projet KaléidosCOOP,
- la Maire ou son-sa représentant-e à verser la compensation prévue en application de l'article 6 de la convention de mandatement du SIEG KaléidosCOOP.

Adopté. Pour : 53+3 – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

7 Soutien aux acteurs de l'emploi.

Il est demandé au Conseil :

- d'attribuer la subvention suivante pour l'exercice budgétaire 2021 :

Nom de l'association	Montant en €
Mission locale pour l'emploi de Strasbourg	140 000 €
TOTAL	140 000 €

- d'imputer la somme de 140 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire 6574 – DU05D programme 8024 dont le montant disponible avant le présent Conseil municipal est de 528 000 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les décisions d'attribution nécessaires : conventions, arrêtés et avenants.

Mme Mayima et M. Roth ainsi que l'ensemble des administrateurs ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

8 Reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver la reconduction du dispositif de bourses de recherche Strasbourg-Dresde au titre de l'année 2021 / 2022.

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer la dépense de 6 000 € sous la fonction 048, nature 6714 - activité AD06D sous réserve du vote du budget 2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury.

Adopté à l'unanimité en début de séance

9 Attribution d'une subvention au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une subvention de 4 000 € à la Fondation Cassin – Institut international des droits de l'homme.

Il est également demandé au Conseil d'imputer la dépense de 4 000 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B, sous réserve du vote du BP 2021, dont le disponible avant le présent Conseil est de 294 200 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autorise la Maire ou son/sa représentant/e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

10 Dispositif de bourses villes jumelles mobilitwin.

Il est demandé au Conseil d'approuver la reconduction, au titre de l'année 2021 aux conditions et précisions énoncées ci-dessus, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes jumelles.

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer la dépense totale de 60 000 € sous la fonction 048, nature 6714 « bourses et prix » - activité AD06D, sous réserve du vote du BP 2021.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury.

Adopté à l'unanimité en début de séance

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

11 Axe Strasbourg-Kehl : vente par la ville de Strasbourg au profit de la Société LAZARD GROUP REAL ESTATE d'une emprise foncière de 23,46 ares sise 92 Avenue du Rhin à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la désaffectation des parcelles cadastrées comme suit :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de Metzeral

Section DR n° 666/1 d'une contenance cadastrale de 4,93 ares

Section DR n° 670/1 d'une contenance cadastrale de 4,33 ares

Lieudit Route du Rhin

Section DR n° 667/1 d'une contenance cadastrale de 00,52 are

Section DP n°550/1 d'une contenance cadastrale de 8,59 ares

Section DP n° 572/1 d'une contenance cadastrale de 5,09 ares

Il est aussi demandé au Conseil de décider qu'elle interviendra au plus tard le 28 février 2022.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la cession foncière par la ville de Strasbourg au profit de la Société LAZARD GROUP (ou de toute Société substituée dans ses droits et obligations à titre gratuit) des parcelles cadastrées comme suit :

Ban de Strasbourg

Lieudit Rue de Metzeral

Section DR n° 666/1 d'une contenance cadastrale de 4,93 ares

Section DR n° 670/1 d'une contenance cadastrale de 4,33 ares

Lieudit Route du Rhin

Section DR n° 667/1 d'une contenance cadastrale de 00,52 are

Section DP n°550/1 d'une contenance cadastrale de 8,59 ares

Section DP n° 572/1 d'une contenance cadastrale de 5,09 ares

Soit une contenance cadastrale totale de 23,46 ares

Ces parcelles sont actuellement pour partie sur-bâties d'un terrain de basket, d'une aire de stationnement relevant du domaine public de la Ville, et pour le reste sans usage particulier. La cession foncière des biens susvisés pour un prix plancher de 1 100 000 € hors taxes et frais éventuels, pour la réalisation d'un programme de 5 000 m² à 220 € / m² de surface de plancher créée.

La conclusion des clauses suivantes dans les actes à intervenir :

- clause stipulant que l'acquéreur et tous ses ayants droit successifs s'obligent à informer par écrit le vendeur de tout dépassement de la surface de plancher prévue au permis de construire. En cas de dépassement de plus de 5% de la surface de plancher prévue au permis de construire, il sera fait application d'un supplément de prix de 225 € (TVA éventuelle au taux légal en vigueur) par m² de surface de plancher créée supplémentaire et supérieure à 5 250 m². L'acquéreur s'engage et ses ayants-droit pour une durée de 5 ans à cet égard à fournir au vendeur une attestation précisant les surfaces créées. Ce supplément de prix est stipulé révisable uniquement à la hausse sur la base de l'augmentation de l'indice INSEE du coût de la construction, en prenant comme indice de base l'indice publié à la date de signature de l'acte constatant la vente du bien immobiliers objet des présentes et comme indice de révision l'indice connu à la date de paiement du complément de prix.

Cette clause stipulera, en outre, que quelles que soit les évolutions du projet, il est convenu que le prix de vente du terrain ne pourra en aucun cas être inférieur au plancher de 1 100 000 € TVA éventuelle au taux légal en sus. Il n'y aura donc lieu à aucune diminution du prix au profit de l'acquéreur, pour le cas où ce dernier ne réaliserait pas la totalité de la surface de plancher prévue.

- les frais inhérents à l'acte, émoluments du Notaire et la TVA éventuelle au taux légal en vigueur seront à la charge exclusive de l'acquéreur.
- en cas de signature d'une promesse de vente, clause stipulant le versement d'une indemnité d'occupation de 5% du prix de vente des terrains sera versé par le bénéficiaire au promettant le jour de la signature de ladite promesse. En cas de non-réalisation de la vente en raison d'une défaillance ou du silence de l'acquéreur, cette indemnité restera acquise par la ville de Strasbourg. En cas de réalisation de la vente ce montant s'imputera purement et simplement à due concurrence du prix de vente.
- en cas de signature d'une promesse de vente, condition suspensive de désaffectation permettant le déclassement des parcelles susvisées constituant l'emprise foncière du projet conformément à l'article L3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, lequel dispose ce qui suit, littéralement reproduit ci-après, savoir :
« un bien relevant du domaine public peut faire l'objet d'une promesse de vente ou d'attribution d'un droit réel civil dès lors que la désaffectation du bien concerné est décidée par l'autorité administrative compétente et que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation permettant le déclassement ne prenne effet que dans un délai fixé par la promesse.
A peine de nullité, la promesse doit comporter des clauses précisant que l'engagement de la personne publique reste subordonné à l'absence, postérieurement à la formation de la promesse, d'un motif tiré de la continuité des services publics ou de la protection des libertés auxquels le domaine public en cause est affecté qui imposerait le maintien du bien dans le domaine public.
La réalisation de cette condition pour un tel motif ne donne lieu à indemnisation du bénéficiaire de la promesse que dans la limite des dépenses engagées par lui et profitant à la personne publique propriétaire. »

Les parcelles concernées sont celles constituant l'emprise foncière du projet, telles que désignées ci-avant, savoir :

- les parcelles sises à Strasbourg et cadastrées Section DR n°666, 667 et 670, d'une contenance totale de 9,78 ares accueillent à ce jour des emplacements de parkings ainsi que des espaces verts,
- les parcelles sises à Strasbourg et cadastrées Section DP n°550 et 572, d'une contenance totale de 13,68 ares et sur lesquelles un terrain de jeu a été aménagé sur une partie de leur surface, le reste étant enherbé.

Ces aménagements font, aujourd'hui, l'objet d'un usage direct du public ; pour des motifs de stationnement dans le quartier et de pratique du sport, il est utile qu'ils continuent à être accessibles au public jusqu'à la signature de l'acte de vente des terrains d'assiette, soit, au plus tard le 28 février 2022.

En conséquence de ce qui précède, et sous toutes réserves de l'application des dispositions prévues à l'alinéa 2 de l'article L. 3112-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui imposeraient un maintien des biens dans le domaine public, la ville de Strasbourg, décidera du déclassement des emprises concernées au plus tard le 28 février 2022.

Ce déclassement ne sera pas précédé d'une enquête public compte tenu du fait que, bien que les biens constituent une dépendance de la voirie routière, leur disparition ne porte pas atteinte à d'éventuelles fonctions de desserte ou de circulation qu'ils auraient pu assurer.

- clause stipulant que la Société LAZARD GROUP (ou toute Société substituée dans ses droits et obligations) devra recueillir, préalablement au dépôt du permis de construire, l'accord écrit du vendeur.
- clause stipulant que l'acquéreur s'engage à titre de condition essentielle et déterminante à se conformer en tous points au cahier des charges et au règlement de la consultation pour laquelle il a été désigné lauréat.
- clause stipulant que le lot à usage d'espace de tiers lieu / petite restauration sera affecté à cet usage exclusivement, pendant une durée de 5 ans à compter de l'achèvement (date de dépôt en mairie de la DACT). Si des difficultés devaient apparaître sur des preneurs, un accord pourra être trouvé via une nouvelle rencontre entre les parties. Une clause d'affectation sera publiée au Livre Foncier.
- clause stipulant que le premier appel à projet et / ou la conclusion du premier bail de l'espace de tiers lieu / petite restauration en rez-de-chaussée fera l'objet d'un suivi auprès de la Collectivité aux termes duquel l'acquéreur s'engage à le tenir informé des différentes candidatures ;
- clause d'interdiction de revendre à la charge de l'acquéreur les parcelles objet de la délibération, à l'état nu exclusivement, sans accord préalable de la ville de Strasbourg pendant une durée de 5 ans à compter de la signature de l'acte authentique constatant la vente. Étant ici précisé que cette interdiction de revente porte sur les parcelles nues en tout ou partie, et non sur la revente des lots de copropriété ou de volume et constructions qui y seront érigés, et dont la revente pourra être réalisée librement sans aucun accord préalable de la collectivité. Cette clause sera garantie par une restriction au droit de

disposer qui sera inscrite au Livre Foncier.

- clause d'insertion sociale stipulant que l'acquéreur s'engagera à la réalisation d'un minimum d'heures d'insertion qui ne pourra pas être inférieur à 5% des heures travaillées. A ce titre, l'acquéreur s'engagera à fournir tous les éléments requis par la ville de Strasbourg pour rendre compte de la mise en œuvre de cette clause dans son chantier.
- clause stipulant qu'eu égard aux traces de pollution des sols et des sous-sols présents sur l'emprise foncière, l'acquéreur fera son affaire personnelle de dépollution ou autre nécessaire à la mise en compatibilité des biens avec les destinations de son programme de construction. Aucune compatibilité avec l'usage actuel ou futur n'étant due par la Ville. L'acquéreur fera, en outre, son affaire personnelle de dépollution ou toute autre mesures nécessaire à la mise en compatibilité des bien, des vices cachés des sols et des sous-sols, et partant, de la prise en charge de l'ensemble des surcoûts éventuels engendrés.
- clause stipulant que l'acquéreur s'engagera à démarrer significativement les travaux au plus tard dans un délai de 2 ans à compter de la signature de l'acte de vente. Par démarrage significatif, il convient d'entendre la réalisation complète des fondations. En cas de retard l'acquéreur sera redevable d'une pénalité de 50 €/jour de retard.
- clause stipulant que l'acquéreur s'engage à aménager intégralement à ses frais l'aire de sport et à en assumer la gestion et l'entretien. Il assurera également l'accès du public audit aire de sport. Les équipements seront accessibles en journée (toujours depuis le domaine public), et ce même le weekend, et pourront être fermés la nuit.
- clause stipulant que dix places de stationnement automobile en surface seront aménagées et rétrocédées au vendeur par l'acquéreur. A ce titre, l'acquéreur s'engage à rétrocéder au vendeur lesdites places de parking dans un délai de 1 an / à première demande du vendeur, et ce moyennant la somme d'un euro symbolique pour l'ensemble des places sus-visées.
- clause stipulant que l'acquéreur s'engage à fournir les fiches FDES de provenance du bois au vendeur une fois par trimestre avant signature de la vente.
- clause stipulant que l'acquéreur s'engage à transmettre le bilan carbone de l'opération.
- clause pénale stipulant que constitue une condition essentielle et déterminante du vendeur à la transaction tant le respect des conditions environnementales (utilisation de matériaux de construction bois), que la réalisation d'une pompe à chaleur sur nappe permettant de répondre à 30% d'énergies renouvelables, et que l'obtention des labellisations et certifications E2C2, BREEAM GOOD, BBCA v2.3, label biosourcé niveau 3(ou de toute labellisation ou certification substituée ou équivalente). En cas de non-respect de l'une quelconque de ces éléments ou de modification non autorisée pas la collectivité ainsi qu'il est dit ci-dessus, une somme de 10% du prix de vente stipulé hors taxe sera exigible par la collectivité auprès de l'acquéreur ou de son ayant droit. Pour s'assurer du respect de son engagement l'acquéreur s'engage à fournir au vendeur,

dans les 18 mois après la déclaration des travaux, un certificat par niveau à atteindre signé par le maître d'ouvrage ou une attestation du maître d'œuvre concernant les autres niveaux et matériaux. A défaut, ou en cas de délivrance d'un certificat non signé et / ou non conforme, le vendeur pourra mettre en œuvre la clause pénale dans un délai de 6 mois à compter de sa réception, ou en cas de non-réception, dans un délai de quinze jours à compter de la date de la première présentation du courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'acquéreur lui demandant de fournir ledit certificat ou l'attestation.

- la promesse de vente devra être signée, au plus tard, dans un délai de 5 mois à compter de la délibération, sous la condition suspensive de la désaffectation et du déclassement des parcelles objets des présentes.
- l'acte de vente, quant à lui, devra être signé, au plus tard, dans un délai de 6 mois à compter de la signature de la promesse de vente. A défaut une astreinte de 50 € par jour de retard sera due par l'acquéreur au profit du vendeur et seulement en cas de défaut de la part de l'acquéreur.
- à défaut de signature d'une promesse de vente, la vente devra être signée dans un délai de 11 mois à compter de la délibération. Une prorogation desdits délais pourra être demandée par l'acquéreur au vendeur, lequel ne sera pas tenu de l'accorder.

Il est demandé au Conseil de décider l'imputation budgétaire de la recette d'un montant de 1 100 000 € sur le budget de la ville de Strasbourg sur la ligne : fonction 820, programme 775, service AD03B.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à :

- signer l'acte contenant promesse de vente, le cas échéant, puis vente à intervenir entre la ville de Strasbourg et la Société LAZARD GROUP pour un prix plancher de 1 100 000 € taxes et frais éventuellement dus en sus ;
- percevoir, en cas de signature d'une promesse de vente, le montant de l'indemnité d'occupation de 5 % par suite de la signature de la promesse de vente puis percevoir le montant du prix de vente ;
- percevoir, le cas échéant, le paiement de toute charge, taxe, impôt payé forfaitairement et / ou par anticipation et dû au prorata temporis par l'acquéreur au profit du vendeur du fait de la signature de l'acte de vente ;
- percevoir, de manière générale, toute somme due du fait de la signature de l'acte de vente, notamment les pénalités stipulées au profit du vendeur ;
- signer tout acte ou document concourant à la bonne mise en œuvre de la délibération.

<p>Adopté. Pour : 45 voix – Contre : 11 voix – Abstention : 7 voix (détails en annexe)</p>

12 Groupement de commande et de maîtrise d'ouvrage déléguée entre ville de Strasbourg - Région Grand-Est pour la démolition de bâtiments non conservés sur le site de l'INSPE.

Il est demandé au Conseil d'approuver le groupement de commande et de maîtrise d'ouvrage déléguée entre ville de Strasbourg et la Région Grand-Est pour la démolition de bâtiments non conservés sur le site de l'INSPE conformément au programme.

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer les dépenses d'investissement des travaux de démolition sur la ligne AP0202 programme 1132.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer et mettre en œuvre la convention de groupement de commande entre la Région Grand Est et la ville de Strasbourg
- à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément à la réglementation des Marchés Publics et à signer et exécuter tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

13 Stationnement payant sur voirie : renouvellement de l'adhésion aux services de l'ANTAI pour la mise en œuvre de la phase exécutoire du forfait de post-stationnement.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du FPS, à conclure entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions et la ville de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention spécifique relative à la mise en œuvre de la phase exécutoire du FPS avec l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions.

Adopté. Pour : 50 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 11 voix
(détails en annexe)

14 Mise à jour de la convention du 20 novembre 2015 relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire de Strasbourg ou son-sa représentant-e à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité en début de séance

15 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) la vente par la ville de Strasbourg au profit des époux SCHNEIDER de la parcelle cadastrée suivante sise 46 rue de la Musau à Strasbourg Neudorf :

Section : HS n°298 d'une contenance de 117 m²

Moyennant le prix de 27 500 €, frais et taxes éventuelles en sus dus par les acquéreurs,

Les acquéreurs prendront la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

- 2) la rétrocession par la ville de Strasbourg à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section NL n°231 de 0,55 are,

à Monsieur GUY SONDEREGGER.

L'acquéreur est dispensé du paiement du prix de rétrocession.

L'acquéreur prendra la parcelle en l'état, sans garantie de la ville de Strasbourg, au niveau de l'état du sol et du sous-sol.

Il est demandé au Conseil de décider l'imputation des recettes de 27 500 € et de 1 € sur la ligne budgétaire ville de Strasbourg : fonction 820, nature 775 programme AD03B.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant(e) à signer les actes de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

16 Programmation du Contrat de ville : première étape de soutien aux projets pour l'année 2021.

Il est demandé au Conseil :

- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et Territoires – Direction de projet Politique de la ville**, les subventions suivantes :

ACTION-MEDIATION-INSERTION HAUTEPIERRE	4 100 €
Expression théâtrale	500 €
VVV hiver	800 €

VVV printemps	800 €
VVV automne	800 €
VVV été	1 200 €
ARTENREEL Mon carnaval 21	500 €
ASS DE GESTION DES ATELIERS DU NEUHOF Agate, outil de la participation des habitants du Neuhof	23 000 €
ASS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU Séjours culturel à Paris	300 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Vacances d'hiver 2021 Vacances d'avril 2021 Jardin et écocitoyens 2021 Sport Éducation Mixité et Citoyenneté	7 500 € 1 000 € 1 000 € 2 500 € 3 000 €
ASS POUR L'ACCES AU DROIT POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES THEMIS Service Droit des Jeunes/ accès au droit et accompagnement des jeunes	57 435 €
ASSOCIATION AUDIORAMA Ateliers Musique et Vidéo sur ipads - Neuhof-Meinau - VVV - 2021	2 000 €
ASSOCIATION BECOZE Entrer dans l'ère du post-équipement : une impulsion inédite pour un lieu culturel dans un QPV	15 000 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Ville Vie Vacances Février 2021	1 500 €
ASSOCIATION CULTURELLE DES AFGHANS DE STRASBOURG Rencontres et actions culturelles pour l'insertion et l'intégration	1 500 €
ASSOCIATION CULTURELLE DES MERVEILLES DE LA MONTAGNE VERTE "Jeunesse - Culture & Loisirs "	3 000 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE Kaps - Kolocation à projets solidaires Plateforme de l'engagement solidaire Le mentorat éducatif : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	22 000 € 2 000 € 5 000 € 15 000 €
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCS DU BAS-RHIN Bouge Ton Koenigs ! (Vacances scolaires) Parcours d'engagement (comprenant un BAFA territoire) AnimTon Quartier (Temps périscolaires et mercredis - Animation de rue) AnimTon Quartier (Vacances scolaires)	19 000 € 2 000 € 5 000 € 6 000 € 6 000 €
ASSOCIATION GLOBALE Semaine sport "Globale Tour" "Globale Street"	3 500 € 1 750 € 1 750 €

ASSOCIATION HORIZOME Horizome 2021 : Projet cohésion sociale et cadre de vie	10 000 €
ASSOCIATION LES DISCIPLES Séjour de vacances Hiver 2021. « Au-delà de nos frontières Préjugés, discriminations, racisme, exclusion »	2 600 € 1 300 €
Séjour de vacances Printemps 2021. Thème : « Au-delà de nos frontières Préjugés, discriminations, racisme, exclusion »	1 300 €
ASSOCIATION NADI CHAABI Les discriminations parlons-en Construisons le mieux vivre ensemble Raconte-moi la laïcité	5 000 € 1 000 € 2 000 € 2 000 €
ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT Bel Enchantement Les femmes se prennent en main à Koenigshoffen Découvrir, s'ouvrir et s'engager pour mieux vivre ensemble Prenons place !	24 000 € 4 000 € 5 000 € 5 000 € 10 000 €
ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATION Projet "Randos ados"	1 500 €
ASSOCIATION SOLIDARITÉ CULTURELLE Journée ski découverte nature Champ du feu Le vélo: un challenge pour la sensibilisation à l'environnement	2 100 € 600 € 1 500 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES FAMILLES Education à l'égalité Strasbourg 2021	1 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS Séjour ski Répétition et estime de soi pour les femmes du Port du Rhin	3 700 € 1 700 € 2 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE ANCV Séjours de découverte pour jeunes adultes - CSC de Haute-pierre : Ski dans les Alpes VVV Séjour d'hiver à La Bresse Atelier confection de lingerie féminine ; ou "Quand l'empowerment féminin rencontre la lutte contre la précarité menstruelle" VVV-ANCV Séjours de découverte pour adolescents - CSC de Haute-pierre : Lisbonne à la Toussaint Education à l'environnement et à l'écologie pour les enfants et les familles de Haute-pierre VVV Séjours de découverte pour adolescents - CSC de Haute-pierre Pôle Animations de Rue : Sud de la France en été VVV Séjours de découverte pour adolescents - CSC de Haute-pierre : Sud de la France en été	12 500 € 1 000 € 1 500 € 1 500 € 1 500 € 2 000 € 2 000 € 3 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF VVV - Une bouffée d'air dans les Vosges - 2021 - 6 édition Environnement agir dans mon quartier	15 500 € 1 000 € 1 500 €

" Séjour à la Neige"	2 000 €
ANCV Klebsau	2 500 €
Lisbonne Capitale d'Europe	2 500 €
VVV Printemps 2021 contre vents et marées	3 000 €
Dialogue et Ouverture	3 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	4 000 €
Sports découverte	1 000 €
Sortir du quartier pour grandir	3 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE	5 000 €
Sport et Nature	2 000 €
Sportifs en herbe	3 000 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	
Vacances d'hiver et de printemps 2021	2 500 €
COLLÈGE FRANÇOIS TRUFFAUT	
Un parcours culturel : Un tremplin vers l'excellence et la citoyenneté	1 000 €
COMITE DES PEUPLES DE LA MEINAU	
Rencontres interculturelles de la Meinau 2021	1 300 €
COMITE REGIONAL SPORTS POUR TOUS GRAND EST	
Belles en Sport	1 000 €
COORDINATION ALSACIENNE DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE	8 500 €
Vieillesse de l'immigration et accès aux droits	4 000 €
Atelier Mémoire et Transmission	4 500 €
CSC MONTAGNE VERTE	2 500 €
Ciné-débats	1 000 €
Table de quartier	1 500 €
DRUGSTORE	
Ligne D	4 000 €
OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ECOLE - 67	
Exposition à ciel ouvert école élémentaire Sainte Aurélie	5 000 €
EQUITATION POUR TOUS	
Offrir une activité équestre à des enfants qui n'y ont pas accès pendant les vacances scolaires	3 000 €
ESPACE JALMIK CITE DES ARTS DU MONDE	
"P'tiot Percut : Découverte d'instruments rares du Monde"	2 500 €
FACE ALSACE MULHOUSE	
Wi-Filles	2 000 €
FAMILANGUES	
Atelier d'éveil aux langues	1 500 €
FC KRONENBOURG FOOTBALL	
KRO Engagés pour l'égalité	3 000 €

FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS Soutien à la parentalité- Valoriser, encourager, soutenir les j. filles, femmes et familles	3 000 €
HUMEUR AQUEUSE Atelier de création textile et vestimentaire de HautePierre	9 000 € 2 000 €
Atelier de création textile et vestimentaire de l'Elsau et de la Montagne Verte - Molkenbronn – Murhof	3 500 €
Atelier de création textile et vestimentaire de la Cité des Ecrivains et du Neuhof	3 500 €
INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE J'aime mon quartier	1 000 €
INTÉGRATION EDUCATION SYNERGIE Je suis Champion	4 000 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE Élaboration collective avec les jeunes habitants d'un Graff (fresque colorée) au square Nontron au Neuhof et organisation de 2 tournois de foot musicaux dans ce square	6 550 € 750 €
En route vers le Street Art – http	1 100 €
Espace Tiers - Occupation des espaces publics dans le quartier du Neuhof	2 200 €
Mini-séjours MNA	2 500 €
LA GRENZE La Grenze - Terrasse Culturelle - Projet d'activités culturelles, pédagogiques et sportives	3 000 €
L'EVEIL MEINAU Soutien scolaire	2 000 €
LIFETIME PROJECTS Spach en Créa! Conte et Spectacle. Stage de création artistique pour les enfants des quartiers Vauban-Cité Spach-Rotterdam pendant les vacances scolaires d'hiver 2021	6 000 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO VVV Hiver 2021 - Vacances de février	2 000 €
MAISON DES POTES DE STRASBOURG Cap sur l'égalité édition 2021	8 000 € 3 000 €
Chantier jeunes citoyen.nes Noël édition 2021	5 000 €
MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT Rencontres de la Jeunesse et de la Diversité	14 000 € 2 000 €
Dialogue et Ouverture à / sur l'Autre	2 000 €
La fabrique de l'e-citoyenneté : des web trotteurs pour une utilisation citoyenne du web	5 000 €
La Maison Digitale à la Cité Ampère	5 000 €
MISTRAL EST Cultures urbaines : « Des Arts premiers, aux Arts urbains »	16 500 € 2 000 €
Trajectoires	7 000 €
Robertsau Connexion / Meinau Connexion / Neuhof Connexion / Elsau Connexion	7 500 €

MOUVEMENT CONTRE LE RACISME ET POUR L'AMITIE ENTRE LES PEUPLES COMITE DE STRASBOURG Conférences-débats multipartenariales sur la liberté d'expression dans plusieurs Quartiers de la Politique de la Ville	2 750 €
RELAIS CHANTIERS La mobilisation, l'accès à l'emploi et la mise en place de parcours d'insertion des publics en difficulté par le biais des dispositions sociales dans les achats publics	3 000 €
SINE Quartier libre pour la nature à la Cité de l'III	1 300 €
SONS DE LA TERRE Diverses actions artistiques à mener dans le quartier Meinau.	2 000 €
SPEAKER Prends la parole contre les discriminations Ciné d'été de quartier	4 500 € 1 500 € 3 000 €
SPORTING STRASBOURG FUTSAL Les vendredis du futsal, du jeu à l'emploi	3 500 €
TROC SAVOIRS RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE STRASBOURG Action "Tous Passeurs de Savoirs"	3 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS RHIN Café des Habitants d'Ampère : "L'instant Thé ou Café" Café brunch des habitants de l'Elsau Les rendez-vous de l'environnement et de la citoyenneté d'Ampère Les Automnales de l'Elsau Fête des cultures de l'Elsau	2 650 € 300 € 300 € 400 € 650 € 1 000 €
UNIS VERS LE SPORT Séjour hiver avec initiation aux activités de neige Journée Unis Vers le Sport Projet pour L Programme Vivacité Programme Unis Vers le Sport (UVS)	10 300 € 800 € 1 000 € 2 500 € 3 000 € 3 000 €
VIVRE Animation et gestion d'une troupe de danse	1 500 €
WONDER WIZ'ART Trésors de Parcs L'Art au quotidien	6 500 € 3 000 € 3 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **401 085 €**, comme suit : fonction 520 – nature 6574 –Activité DL04B – programme 8012.
- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture, mission développement des publics**, les subventions suivantes :

ACTION-MEDIATION-INSERTION HAUTEPIERRE Expression théâtrale	1 500 €
APACA GRAINE DE CIRQUE Action culturelle à destination des enfants fréquentant le CSC Au-Delà des Ponts	2 000 €
ARTEFACT PRL Transmission 360°	7 500 €
ASSOCIATION AUDIORAMA Musiques aux quartiers Neuhof - Meinau	8 000 €
ASSOCIATION BALLADE Ateliers socio-culturels via la musique - QPV Port du Rhin Résidence territoriale de diffusion culturelle et artistique	8 000 € 2 000 € 6 000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Kiosque Culturel	1 500 €
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES FRANCAS DU BAS-RHIN C'est Mon Ma·Patrimoine !	3 000 €
ASSOCIATION HORIZOME Arts et créativité : L'art au pied des immeubles	10 000 €
ASSOCIATION INACT INACT - festival des arts mutants	2 000 €
ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTION SOCIALE D'EDUCATION ET D'ANIMATON OPI fait son cinéma des quartiers	1 550 €
ASSOCIATION SPORT SOLIDARITE JEUNESSE Café - théâtre / accueil 18-30 ans	3 000 €
CENTRE COMMUNAUTAIRE MARTIN BUCER Atelier théâtre et contes : « Mon identité et mon territoire - entre rêve, histoire et réalité »	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE Parcours découverte Théâtre de Mouvement	2 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF Le Chantier de Réconciliation Artistique Nationale	5 000 €
COLLEGE STOCKFELD Classes à parcours artistique	3 800 €
COLORS URBAN ART De l'art dans mon quartier : des rues hautes en couleur	5 000 €
COMPAGNIE 12:21 Mon quartier réenchanté : MAllice	6 000 €
CSC MONTAGNE VERTE Puzzles	2 000 €
DRUGSTORE Ligne D	5 000 €

HANATSUMIROIR Création participative d'un spectacle-témoignage	2 750 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE A chacun sa cam – http "Des femmes et des vies" HautePierre/Meinau	5 000 € 2 000 € 3 000 €
LA VOIX DES FORGES Projet NeuHopéra, sur l'oeuvre de Piazzolla « Maria de Buenos Aires »	5 000 €
MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT Animations interculturelles et socio-éducatives de proximité	2 000 €
SPEAKER Studio Meinau Lumière sur mon quartier	8 500 € 5 000 € 3 500 €
TRANSC3ND Mask'ar'ade - Artefaktory	1 500 €
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS RHIN Conte et Lecture Ampère	1 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **104 100 €**, comme suit : fonction 33 – nature 6574 –Activité CU01G – programme 8087.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Département développement des politiques sociales**, les subventions suivantes :

ASS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU Ateliers Socio Linguistiques	5 500 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Ateliers sociolinguistiques à Koenigshoffen et Hohberg	10 600 €
ASSOCIATION CITE SANTE NEUHOF Service d'écrivain public : lutte contre les ISS et la fracture numérique	3 000 €
ASSOCIATION CONTACT ET PROMOTION Cours de Français Langue Etrangère	23 000 €
ASSOCIATION LE PARCOURS Construire la mise en confiance et l'estime de soi auprès de personnes, sur le plan personnel, social et dans l'insertion professionnelle, par un travail sur l'apparence et l'image	12 000 €
MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT La Maison Digitale à la Cité Ampère Ecrivain Public	5 300€ 3 000 € 2 300 €

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU NEUHOF CITOYEN NUMÉRIQUE ou comment utiliser l'outils numérique pour exercer ma citoyenneté	3 000 €
CHEMINS D'ÉCRITURES Le "Plaisir d'Écrire" : concours régional d'écriture à destination de structures du champs d'intervention contre l'illettrisme, l'exclusion sociale et pour l'accès à la culture pour tous	1 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER Ateliers d'acquisition de savoirs socio-linguistiques 2021	10 600 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Ateliers socio linguistiques tous publics QPV Laiterie et positionnement pour le portail numérique	3 000 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU Apprentissage du français à visée sociale, culturelle et citoyenne	4 000 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSO FAMILIALES LAIQUES DU BAS-RHIN e-Ecrivain : accès aux droits, information, formations - Accueil, accompagnement et mise à disposition de l'outil informatique, Internet, scan	3 000 €
CSC MONTAGNE VERTE Action d'insertion sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique	3 500 €
VIVRE Réalisation d'un manuel pédagogique et didactique pour l'enseignement de la langue française pour la population russophone Accompagnement et aide à l'intégration citoyenne, soutien aux démarches et apprentissage du français pour les populations russophones	6 000 € 1 000 € 5 000 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE Atelier Sociolinguistique de Proximité à visée sociale 2021 Insertion des personnes bénéficiaires du R.S.A. et des autres minimas sociaux	8 985 € 3 500 € 5 485 €
L'EVEIL MEINAU Français Langue Étrangère (FLE)	1 500 €
MAISON DES POTES DE STRASBOURG République numérique édition 2021	3 000 €
PLURIELLES Inclusion socioprofessionnelle des femmes migrantes sur le QPV Laiterie/EMS	10 300 €

RETRAVAILLER ALSACE Mobilisation des femmes vers l'emploi Transition pro - Seniors résidant majoritairement en QPV	8 000 € 3 600 € 4 400 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Ateliers couture et création textile	3 000 €
TROC SAVOIRS RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE STRASBOURG Animation d'un espace numérique et d'échanges de savoirs	3 000 €
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS RHIN Français Langue Etrangère Ampère	1 000 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Activités socio-linguistiques de proximité-quartier	1 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **133 785 €**, comme suit : fonction 520 – nature 6574 –Activité AS01B – programme 8003.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Département développement des politiques sociales – CCAS Lutte contre l'exclusion**, les subventions suivantes :

MOUVEMENT ATD QUART MONDE Festival des Savoirs et des Arts Quartier du Port du Rhin Strasbourg Bibliothèque de rue Quartier du Port du Rhin Strasbourg	3 200 € 1 200 € 2 000 €
---	--------------------------------------

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **3 200 €**, comme suit : fonction 523 – nature 6574 –Activité AS10A – programme 8078.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Service Santé - Autonomie**, les subventions suivantes :

ACTION-MEDIATION-INSERTION HAUTEPIERRE Sport loisirs et santé	2 500 €
ASS DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE L'ELSAU Manger courir agir 2021	1 000 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Projet Santé "Du Je au Nous" 2021	6 000 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Un premier repas ça ne se loupe pas	1 000 €

ASSOCIATION CITE SANTE NEUHOF Prévention et prise en charge du pied à risques	2 500 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS Projet "J'agis pour ma Santé"	3 000 €
COORDINATION ALSACIENNE DE L'IMMIGRATION MAGHREBINE Prévention et accès aux soins	5 000 €
FACE ALSACE MULHOUSE Les fast food : et si on en parlait ?	3 000 €
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO Santé communautaire - Améliorer l'accès à la santé	1 500 €
MIGRATIONS SANTE ALSACE (STRASBOURG) Favoriser l'accès à la santé en direction des populations migrantes Prévention et lutte contre les discriminations dans le domaine de la santé : mobiliser les habitants-es, former et mettre en réseau des acteurs et actrices professionnel-les de la santé et du social	10 500 € 6 000 € 4 500 €
UNIS VERS LE SPORT Vélocité Koenigshoffen	1 500 €
VRAC VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN STRASBOURG-EUROMETROPOLE Développement du réseau VRAC Strasbourg et des questions d'alimentation durable dans les QPV strasbourgeois	1 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **39 000 €** comme suit : sous la fonction 512, nature 6574, activité AS05D, programme 8006.

ASSOCIATION NADI CHAABI Club des seniors d'ici et d'ailleurs	4 500 €
--	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus, **4 500 €** comme suit : sous la fonction 61, nature 6574, activité AS05L, programme 8010.
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités, Santé, Jeunesse, Service Jeunesse Éducation Populaire**, les subventions suivantes :

ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Koenigs Animations 2021	5 000 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L' ESCALE Escale musicale	2 000 €
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE Le mentorat éducatif : accompagnement individuel à domicile sur deux ans	16 000 €

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES FRANCS DU BAS-RHIN	5 000 €
Bouge ton Quartier ! (Koenigshoffen)	3 000 €
Bouge Ton Koenigs ! (Vacances scolaires)	2 000 €
ASSOCIATION PAR ENCHANTEMENT	
Découvrir, s'ouvrir et s'engager pour mieux appréhender le monde et trouver sa place	3 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE	
Criées de rue à HautePierre ou « Comment faire passer ce qui va se passer ? »	1 400 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE	5 000 €
Des temps festifs pour un quartier où il fait bon vivre 2020-21	2 500 €
Quand les voisins « s'emmêlent » : des espaces de vie et de rencontre	2 500 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU	15 000 €
Média de la Meinau : informer, former, valoriser	10 000 €
Cocci'Trophy	5 000 €
CSC MONTAGNE VERTE	7 500 €
Porteurs de parole	2 500 €
Montagne verte plage au pied des immeubles	5 000 €
FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES - BAS-RHIN	10 000 €
Lire et faire lire	7 500 €
Les collégiens lisent aux Anciens	2 500 €
MAISON DES JEUX DE STRASBOURG	
La fête international du jeu 2021	2 500 €
MAISON DES POTES DE STRASBOURG	
Chantier jeunes citoyen.nes Noël Edition 2021	5 000 €
MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT	
Animations interculturelles et socio-éducative de proximité	2 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **79 900 €** comme suit : sous la fonction 422, nature 6574, activité AS00B, programme 8013.

ASSOCIATION NADI CHAABI	12 500 €
Les 4 saisons de la famille	10 000 €
"Rencontres avec les parents de l'Elsau"	2 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **12 500 €** comme suit : sous la fonction 522, nature 6574, activité AS01B, programme 8079.

JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE	
Chantiers éducatifs EMS	5 000 €

- d'imputer le montant ci-dessus, **5 000 €** comme suit : sous la fonction 520, nature 6574, activité AS01B, programme 8003.

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION ALLEZ LES FILLES Pratique de la boxe féminine et séances de prévention protection défense contre les violences faites aux femmes	5 000 €
CLUB ALPIN FRANCAIS SECTION STRASBOURG Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof	1 500 €
CLUB SPORTIF DE HAUTEPIERRE Plateforme sportive près de chez toi! Animation des quartiers basée sur le BMX	4 500 € 1 500 € 3 000 €
EQUITATION POUR TOUS Offrir une activité équestre à des enfants qui n'y ont pas accès pendant les vacances scolaires	1 000 €
NEUHOF FUTSAL Programme d'entraînement pour l'insertion des talents par l'éthique sportive (PEPITES) – Neuhof Futsal	5 000 €
SPORTING STRASBOURG FUTSAL Mercredi du futsal Médiation, Education, Pratique Féminine et Mixité par le sport à l'Elsau	4 500 € 3 000 € 1 500 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **21 500 €** comme suit : sous la fonction 415, nature 6574, activité SJ03B, programme 8056.
- d'attribuer au titre du **Service Évènements**, les subventions suivantes :

CIE CORPS & GRAPH' Battle de danse « top of the rock's & afro dance connexion »	3 000 €
ASSOCIATION GLOBALE Battle International Who's Next « Summer Session »	3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **6 000 €** comme suit : sous la fonction 33, nature 6574, activité PC02B, programme 8038.
- d'attribuer au titre de la **Mission Projet Digital**, la subvention suivante :

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE HAUTEPIERRE Développement de compétences informatiques pour aînés et adultes de Haute-pierre	5 200 €
---	----------------

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **5 200 €** comme suit : sous la fonction 90, nature 6574, activité DU06A, programme 8065.
- d'attribuer au titre de la **Mission Droits des femmes et égalité de genre**, la subvention suivante :

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS Répit et estime de soi pour les femmes du Port du Rhin	2 000 €
--	----------------

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent une somme totale de **2 000 €** comme suit : sous la fonction 524, nature 6574, activité DF00B, programme 8029.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Mesdames Mayima, Tisserand, Ben Annou et M. Loubardi et les administrateurs des différentes structures ne prennent pas part au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES

17 Passation de marchés publics pour l'achat de prestations de tournage et de réalisation vidéo - Conclusion d'une convention de groupement de commande.

Il est demandé au Conseil d'approuver sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation de marchés publics pour l'achat de prestations de tournage et de réalisation vidéo pour les besoins de communication de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg pour les montants suivants :

Lot 1 : Prestations de tournages et montages vidéo et services connexes pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum annuel de 80 000 € HT,

Lot 2 : Prestations de tournages vidéo simples pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT.

Il est également demandé au Conseil :

- d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg ;
- de conclure une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la passation de marchés publics ayant pour objet des prestations de tournage et de réalisation vidéo pour les besoins de communication de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e :

- à mettre en concurrence les prestations, conformément aux dispositions du Code de la commande publique,
- à signer la convention constitutive de groupement de commande avec l'Eurométropole de Strasbourg,

- à signer les marchés publics en résultant,
- à exécuter les marchés publics en résultant pour la ville de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

18 Marchés publics et avenants.

1. Avenants

Il est demandé au Conseil d'approuver la passation des avenants.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et les documents y relatifs.

2. Renonciation partielle aux pénalités concernant au marché VDS 2017/345 - Travaux de construction du nouveau théâtre du Maillon, lot 7 « Murs mobiles-panneaux mobiles »

Il est également demandé au Conseil d'approuver la renonciation partielle d'un montant de 29 400 € aux pénalités envers la société PARTHOS.

Il est demandé au Conseil de décider de fixer le montant des pénalités infligées à la société PARTHOS à 15 000 €.

Adopté à l'unanimité en début de séance

19 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La présente communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} et le 31 janvier 2021. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 4 juillet 2020 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué en début de séance

20 Conclusion de conventions transactionnelles.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et les entreprises suivantes, au moyen d'une convention transactionnelle portant règlement des

- prestations réalisées et utiles à la collectivité;
- l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme HT à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
ENVIREAUSOL	Marché n°2016/326 intitulé « Etudes de sites (potentiellement) pollués – Lot 1 Ingénierie des sites et sols pollués	3 375€ HT / 4 050 € TTC	EN02C – 830-617
PARISOT PROJET ALSACE	Marché 2019/876 ayant pour objet la création d'un centre technique du livre dans la médiathèque Olympe de Gougès	21 920,85 € HT / 26 305,02 € TTC Décomposé comme suit : PARISOT PROJET ALSACE 9 133,70 € HT / 10 960,44 € TTC PLASTICA 6 510 € HT / 7 812 € TTC VONTHRON 2 900,15 € HT/ 3 480,18 € TTC WILLER HECKMANN 3 377 € HT/ 4 052,4 € TTC	Fonction 321 nature 2313 pr 1256 2017/ AP 0210 CRB CP 54
CBA	Marché 2020/908, ayant pour objet les travaux d'aménagement intérieur de bureaux au rez-	1 319 401,97 € HT décomposé comme suit : CBA Concept : 803 913,13 € HT / 964 695,76 € TTC,	020/2313/1241/CP71 AP0226

	de-chaussée et au 1er étage du bâtiment situé 6 rue de Lausanne et 9b rue de Genève à Strasbourg	<p>KOESSLER : 202 000,00 € HT / 242 400,00 € TTC</p> <p>LOHNER : 50 400,00 € HT / 60 480,00 € TTC</p> <p>OBEKA : 104 593,50 € HT / 125 512,20 € TTC</p> <p>BIER BATIMENTS : 84 600,00 € HT/ 101 520,00 € TTC</p> <p>DHD : 24 534,00 € HT/ 29 440,80 € TTC</p> <p>HERGA : 49 361,34 € HT/ 59 233,60 € TTC</p>	
--	--	--	--

- la conclusion des conventions transactionnelles entre la ville de Strasbourg et lesdites entreprises,
- l'engagement des parties aux conventions transactionnelles à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; les entreprises renoncent quant à elles au surplus de leurs réclamations ;

Il est par ailleurs demandé d'autoriser la Maire ou son.s.a représentant.e à signer et à faire exécuter les conventions transactionnelles.

Adopté à l'unanimité en début de séance

21 Créances éteintes.

Il est demandé au Conseil d'approuver les créances éteintes pour une somme de 65 512,73 € au titre du budget principal sur la ligne budgétaire 65 / 6542 / 01.

Adopté à l'unanimité en début de séance

22 Déficit constaté au sein de la régie de recettes de la ville de Strasbourg "SHADOK".

Il est demandé au Conseil :

- d'émettre un avis favorable à la demande en remise gracieuse de Madame Solen LE PERSON, régisseuse de la régie de recettes « SHADOK » à la date des faits, portant sur le montant total du déficit, soit la somme de 246 € (deux cent quarante-six euros).
- de prendre en charge cette somme sur le budget de la ville de Strasbourg.

Adopté. Pour : 62 voix + 1 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

23 Avis sur les emplois Ville.

Il est demandé au Conseil d'approuver, après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois.

Adopté. Pour : 56 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

24 Subventions aux établissements et associations culturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions aux organismes suivants :

Subventions d'équipement :

N°1	Paroisse catholique Saint Louis – Ville	121 578,00 €
N°2	Paroisse catholique Saint Maurice	55 500,00 €
N°3	Paroisse catholique Saint Antoine de Padoue	870,00 €
N°4	Paroisse catholique Saint Vincent de Paul	1 889,00 €
N°5	Fondation Saint Thomas	604,00 €
N°6	Paroisse catholique Saint Louis – de la Robertsau	5 240,00 €
N°7	Paroisse catholique du Christ Ressuscité	14 880 €

Subventions de fonctionnement :

N°8	Conseil Régional du Culte Musulman Alsace	860,00 €
-----	---	----------

Il est aussi demandé au Conseil de décider :

- l'imputation de la dépense de 200 561 € (Subventions N° 1 à N° 7) sur le budget 2021 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 025, nature 20422 programme 7007

pour un montant de 200 561 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 654 500 € ;

- et l'imputation de la dépense de 860 € (Subvention N° 8) sur le budget 2020 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 025, nature 6574 programme 8036 pour un montant de 860 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 88 825 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

25 Participation de la Ville à la construction de lieux de culte à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver : (*version amendée en cours de séance après débat et sur proposition de Madame la Maire*)

- le principe d'une subvention à l'association « Confédération Islamique du Milli Görüs Grande Mosquée Eyyub Sultan » pour la construction d'un lieu de culte à Strasbourg-Meinau dit Grande Mosquée Eyyub Sultan de Strasbourg à hauteur de 10% du montant TTC des travaux par la création d'une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 2 563 599 € ;
- le versement de cette subvention fera l'objet d'un vote ultérieur, après consolidation et validation du plan de financement ;

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution.

Adopté. Pour : 42 voix – Contre : 7 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

CULTURE ET SPORT

26 Subvention Ville d'Art et d'Histoire 2021 en recettes.

Il est demandé au Conseil de solliciter une subvention de 17 060 € auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Grand Est en vue de réaliser des outils de médiations et de communication, l'organisation de manifestations lors des temps forts nationaux et la formation des intervenants dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire au titre de l'année 2021.

Il est également demandé au Conseil d'inscrire la recette correspondante sous l'imputation AU10Y, Fonction 33, Nature 74718.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement avec des associations du champ du spectacle vivant.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

-la signature de conventions pluriannuelles d'accompagnement entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes pour la période 2021-2023 :

- Groupe Ernest Production
- Ensemble Hanatsu Miroir
- Jazzin' Translation, support du groupe Ink
- Association Rodéo d'Âme
- Ensemble Virévolte

-l'attribution dans ce cadre des subventions suivantes pour l'année 2021 :

Jazzin' Translation, support du groupe Ink	15 000 €
Association Rodéo d'Âme	15 000 €
Ensemble Virévolte	15 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 45 000 € à imputer sur les crédits ouverts sur la fonction 33, nature 6574, activité AU10C du budget 2020 dont le disponible avant le présent Conseil est de 911 011 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité en début de séance

28 Attribution de subventions à des associations culturelles et retrait d'une décision attributive de subvention.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

INACT	5 000 €
Dodekazz	30 000 €
Longevity	25 000 €
L'Afrique Festival	20 000 €
La Grenze	10 000 €

Becoze – Hopl’ Awards	8 000 €
Sturm Production	18 000 €
Demostratif	17 000 €
Voix et Arts Sacrés	2 500 €
Espace Européen Gutenberg	15 000 €
Jardin des Sciences	5 000 €
La Poulie Production	9 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme 164 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 911 011 €.

Il est aussi demandé au Conseil d’autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Il est également demandé au Conseil d’approuver le retrait de la décision d’attribution d’une subvention de 20 000 € prise par arrêté du Maire en date du 15 mai 2020 au bénéfice de l’Institut Français, subvention qui avait été imputée sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2020 mais n’a pas été versée.

Adopté à l’unanimité en début de séance

29 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif de soutien pour les aides à la création 2021 du spectacle vivant.

Il est demandé au Conseil d’approuver l’attribution des subventions ci-après :

Association	Nom du projet	Montant proposé
Azad Production pour le Duo Anak Anak	L'état des choses et autres histoires	7 000
Trajektoire pour le groupe Hotel Paradisio	Hollymoon	3 000
Nancy Whiskey pour le groupe Prokop	Love letters from across the street	6 000
Shivano Co pour la Cie Marino Vanna	Man's Madness	6 000
Espèce de collectif	La théorie des ficelles	8 000
Different Universe pour le groupe Lyre le temps	Boom Bap Swing	10 000
Kival pour le groupe Sdorvia Desko	Operap Tour	5 000

Machette Production pour le groupe Encore	Autobahn	6 000
13 ORIB pour la Cie Atelier mobile	OUpPS	10 000
Artenréel#1 pour la Cie Lucie Warrant	J' AIME	7 000
Musiques en balade	Miroir nomade	6 000
New Nabab pour le groupe Mosaïc	Retour aux sources	3 000
Artenréel#1 pour le Collectif POM	TOUCHE Aire de jeu(x)	8 000
Omezis pour le groupe Cheap House	Création 2021	7 000
Original Music pour le groupe Oiapok	Le nuage bleu	4 000
Cie 12 :21	Grrr, les émotions	4 000
Rebonds d'Histoire	Les Runes d'Odin	7 000
Ecouter Voir	Fille du diable	8 000
Sous le vide pour le groupe Undervoid	Le noir se fait	2 500
Tipping Point pour le groupe Shapiri	Amazônia	3 000
Cie des Attentifs	In/Somnia	9 000
Des Châteaux en l'Air	Danubia - Miroir des eaux	9 000
La Lunette Théâtre	Et y a plus rien à dire	7 000
Cie La Nuit Américaine	Les guêpes de l'été nous piquent encore en novembre	11 000
October Tone pour le groupe T/O	Création 2021	2 700
Cie La Récidive	Le Témoin et Quelqu'un aurait pu venir	9 000
Le Fil Rouge Théâtre	L'Opéra imaginaire	8 000
Le Veilleur	(Âme) Sœur	7 000
Boka&Co pour le Quatuor Ibaï	Prévert à quatre voix	4 800
Verticale	L'avis de Marguerite	8 000
Quai Numéro 7	Services	9 000

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 205 000 € à imputer sur les crédits

ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2021 dont le disponible avant le présent Conseil est de 911 011 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

30 Attribution de bourses d'études municipales et de prix pour l'année 2020/2021 aux élèves du Conservatoire de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'allocation pour l'année 2020/2021 de bourses d'études selon la répartition suivante :
 - o 22 bourses à 200 €,
 - o 22 bourses à 150 €,
 - o 43 bourses à 100 €,
 - o 60 bourses à 50 €,

- l'attribution des récompenses 2020/2021 suivantes :
 - o « Prix de la ville de Strasbourg » : 1 000 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu un maximum de récompenses en Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) au cours de l'année 2020/2021,
 - o « Prix Pierre Pflimlin » : 1 000 € à l'élève du Conservatoire ayant obtenu la meilleure récompense dans les disciplines d'interprétation instrumentale, chorégraphique ou théâtrale au cours de l'année 2020/2021.

Il est également demandé au Conseil de décider que l'imputation budgétaire relative à cette dépense est la suivante : code fonction : 311, nature comptable : 6714, code activité : AU15B et son montant avant le présent Conseil est de 17 000 €.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les lauréats du «Prix de la ville de Strasbourg» et du «Prix Pierre Pflimlin» et attribuer les récompenses afférentes au vu des propositions du directeur du Conservatoire de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité en début de séance

31 Œuvre Notre-Dame, partenariat avec la HEAR dans le cadre du colloque des architectes de cathédrales d'Europe, Strasbourg 11-15 octobre 2021.

Il est demandé au Conseil d'approuver le partenariat entre la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et la Haute école des arts du Rhin.

Il est également demandé au Conseil de décider :

- l'attribution d'une indemnité de 100 € pour chacun des deux étudiants dont les propositions ne seront pas retenues à l'issue du jury de sélection et le versement d'une contrepartie de 600 € relative à la cession des droits liés la réalisation de l'identité visuelle du colloque par l'étudiant retenu à l'issue du jury de sélection ;
- l'imputation des dépenses sur les lignes de crédit 6226 et 6238 de l'activité HP05F inscrites au budget de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'autoriser la Maire, administratrice de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, ou son-sa représentant.e à signer la convention de partenariat avec la HEAR ainsi que le contrat de commande d'une identité visuelle qui lui est associée.

M. Jakubowicz et Mme Mistler ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

32 Soutiens aux associations sportives strasbourgeoises.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation de subventions pour un montant total de 390 981 € répartis comme suit :

- **83 000 € sur le compte 40 / 6574 / 8060 / SJ03C aux associations sportives suivantes :**

ASPTT Strasbourg soutien aux activités de handball féminin => N1 : 11 400 € soutien aux activités de badminton => Top 12 : 6 400 €	17 800 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux activités de handibasket => Nat B	5 000 €
Neuhof Futsal soutien aux activités de futsal => D2	1 000 €
Sport et Loisir Constantia Soutien aux activités de volley féminin => N3	5 000 €
Strasbourg Alsace Rugby soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	1 000 €
Strasbourg Université Club soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 2 400 € soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 2 400 €	4 800 €
Strasbourg Volley-Ball soutien aux activités de volley-ball masculin => N2	2 400 €
Team Strasbourg SNS-ASPTT-PCS soutien aux activités de water-polo masculin => Pro A	46 000 €

- **199 981 € sur le compte SJ0C3 / 6574 / 8061 / 40 aux associations sportives suivantes :**

Activités Sportives, Culturelles et de Plein Air (ASCPA) (canoë-kayak)	2 816 €
ASL Robertsau (squash)	1 408 €
ASPTT Strasbourg (athlétisme : 6 572 €) (paratriathlon: 4 694 €) (haltérophilie : 7 511 €)	18 777 €
Ballet Nautique de Strasbourg (natation artistique)	58 215 €
Bischheim Roller Skating (roller)	1 408 €
Centre École de Parachutisme d'Alsace (parachutisme)	1 877 €
Club d'orientation de Strasbourg-Europe (course d'orientation)	1 408 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo (taekwondo)	12 206 €
FC Kronembourg tennis (tennis)	3 755 €
Fitboxing (savate)	2 347 €
Ill Tennis Club (tennis)	6 572 €
Judo Club de Strasbourg (judo)	2 816 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport (athlétisme : 3 755 €) (tir : 3 755 €)	7 510 €
Skieurs de Strasbourg (ski alpin)	4 694 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise (gymnastique artistique)	2 816 €
Strasbourg Eaux Vives (canoë-kayak)	29 107 €
Strasbourg GRS (gymnastique rythmique)	2 816 €
Strasbourg Université Club (escrime : 12 206 €) (judo : 2 816 €)	15 022 €
Team Strasbourg SNS – ASPTT - PCS	3 755 €

(plongeon)	
Tennis Club de Strasbourg (tennis)	14 084 €
Two wheels (BMX freestyle)	6 572 €

- **108 000 € sur les comptes 40/20421/7024/SJ00 et 40/20422/7024/SJ00 à l'association suivante :**

Académie Européenne des sports soutien à la création d'une salle de sports de combat et de musculation dans l'enceinte du centre commercial Auchan Hautepierre	108 000 €
--	-----------

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer les dépenses sur les lignes budgétaires :

- 40 / 6574 / 8060 / SJ03C sur l'exercice 2021, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 1 136 800 €,
- SJ0C3 / 6574 / 8061 / 40 sur l'exercice 2021, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 330 000 €,
- 40/20422/7024/SJ00 et 40/20421/7024/SJ00 sur l'exercice 2021, dont le solde disponible avant le présent Conseil s'élève à 130 000 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Versement de subventions dans le cadre du dispositif des bourses d'aide à la licence sportive.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement, au titre du dispositif d'aide à la licence sportive, d'une subvention pour chacune des associations sportives référencées ci-dessous pour un montant total de **30 200 €** :

Associations	Disciplines	Nombre de bénéficiaires	Subvention proposée
AEP St Ignace	Judo	4	400 €
Aigle Hapkido	hapkido	6	600 €
Apsara Muay Thai	Boxe	5	500 €
AS Cheminots de Strasbourg	Judo	1	100 €
AS Corona	Boxe	7	700 €
AS Electricité de Strasbourg	Basket	1	100 €
AS Musau	Football	1	100 €
ASPTT Strasbourg	Football – judo – athlétisme- triathlon-tennis- danse-	82	8 200 €

	taekwondo- handball-natation		
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III	Football	4	400 €
Association Sportive Strasbourg	Football - Athlétisme	2	200 €
Cercle Sportif Meinau	Gymnastique	7	700 €
Cercle Sportif Saint Michel	Gymnastique	5	500 €
Club Alpin Français de Strasbourg	Escalade	3	300 €
Club Sportif de HautePierre	Karaté	1	100 €
Eurométropole Strasbourg Taekwondo	Taekwondo	18	1 800 €
FC Egalité Strasbourg	Football	4	400 €
FC Kronembourg	Football	18	1 800 €
FC Montagne-Verte	Football	7	700 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06	Football	8	800 €
Joie et Santé Koenigshoffen	lutte – football – basket	12	1 200 €
Judo Netsujo Strasbourg	Judo	2	200 €
Karaté Club de Cronembourg	Karaté	5	500 €
La Sportive Neuhof	Gymnastique	9	900 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	Basket	8	800 €
Meinau Boxing Club	Boxe	3	300 €
Mixsage	Karaté	33	3 300 €
One Boxe Strasbourg	Boxe	4	400 €
PK Stras	Parkour	1	100 €
Racing Club de Strasbourg Omnisport	karaté	3	300 €
Société Athlétique Koenigshoffen	Karaté	11	1 100 €
Société de Natation Strasbourg	Natation	19	1 900 €
Sporting Club Red Star	Football	4	400 €
Sports et Loisirs Constantia	Gymnastique	1	100 €
Strasbourg Alsace Rugby	Rugby	1	100 €
Strasbourg Sud Handball-La Famille	Handball	1	100 €
W-Fight	boxe	1	100 €

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer les dépenses sur le compte 412 / 6574 / 8092 / SJ03 B de l'exercice 2021 dont le montant disponible avant le présent conseil s'élève à 237 500 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Mesdames Mayima, Ben Annou, Messieurs Loubardi et Maurer et les administrateurs des différentes structures ne participent pas au vote.

Adopté à l'unanimité en début de séance

34 Projet de création d'une zone de culture urbaine au Parc de la Citadelle.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le lancement d'un marché relatif à la définition du design de l'ensemble de la zone de culture urbaine de la Citadelle pour un montant estimé à 170 000 € HT (soit 204 000 € TTC) et des indemnités de candidats à hauteur de 8 750 € HT (soit 10 500 € TTC) ;
- la reprise des terrains de basket et du multisports existants,, ainsi que la création de deux terrains de basket 3 x 3 un montant estimé à 100 000 € HT (soit 120 000 € TTC) sur la base de marchés publics existants.

Il est aussi demandé au Conseil d'imputer la dépense correspondante à la première phase sur la ligne budgétaire proposée au PPI.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire ou son-sa représentant-e à :

- engager la procédure de marchés publics pour la réalisation de ces opérations conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,
- à signer, notifier et exécuter tous les marchés publics se rapportant à cette opération.

Adopté. Pour : 53voix + 3 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix
(détails en annexe)

35 Transfert à la Ville par l'Eurométropole d'un équipement sportif situé à Strasbourg-Hautepierre. Restitution à la Ville de la compétence associée.

Il est demandé au Conseil d'approuver, sous réserve de l'approbation par le Conseil de l'Eurométropole du retrait de l'intérêt métropolitain et de la cession à la Ville du site sportif décrit ci-dessous :

- I) l'acquisition auprès de l'Eurométropole de Strasbourg, sans déclassement préalable et à titre gratuit, de la pleine propriété des biens décrits ci-après, nécessaires à l'exercice de la compétence restituée à la ville de Strasbourg en matière d'équipements sportifs :

Un des équipements sportifs du parc des sports à Strasbourg-Hautepierre : le site du district Alsace de la ligue de football Grand Est.

La mutation par l'Eurométropole à la ville de Strasbourg de la parcelle suivante, y compris

du bâtiment qui y est implanté et d'ouvrages accessoires, qui intègrent ainsi le domaine public de la ville de Strasbourg :

Rue Baden-Powell

Commune	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Contenance des terrains (en ares)
Strasbourg	KW	926/20	Hohenstein auf Laufweg	39,62

Ladite parcelle est inscrite au Livre Foncier au nom de l'Eurométropole de Strasbourg.

- II) Le site du district Alsace de la ligue de football Grand Est est transféré en l'état à la ville de Strasbourg.
- III) Les conventions de mise à disposition de ce site par la Communauté urbaine à la Ville prennent fin en raison du retrait de l'intérêt métropolitain et du transfert par l'Eurométropole à la Ville de la propriété de cet équipement.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser la Maire, ou son-sa représentant-e, à prendre toute mesure et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

36 Œuvre Notre Dame, programme des travaux d'entretien et de maintenance 2021-2022 à exécuter par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame sur la cathédrale de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'avenant N° 19 à la convention-cadre du 26 juin 1999 indiquant les modalités du mandat de maîtrise d'ouvrage confié par l'Etat à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pour la mise en œuvre des opérations d'entretien sur la période 2021-2022.

Il est également demandé au Conseil de décider la prise en charge des travaux relevant de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame par cette dernière et les éventuelles dépenses dans le cadre des crédits courants inscrits au budget de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Il est aussi demandé au Conseil d'autoriser la Maire, Administratrice de la Fondation, ou son-sa représentant-e à signer l'avenant numéro 19 à la convention-cadre du 26 juin 1999.

Adopté à l'unanimité en début de séance

RESOLUTIONS

37 Résolution de Pierre JAKUBOWICZ : Ouvrir ' Strasbourg Magazine ' à l'expression citoyenne.

La délibération cadre de la politique publique de démocratie locale à Strasbourg, adoptée le 16 novembre 2020, confirme ou prévoit un éventail d'outils de démocratie locale pour impliquer les citoyennes et les citoyens au quotidien.

Conscients des fractures numériques persistantes et de la nécessité de permettre l'information la plus large des citoyens, le Conseil municipal décide de la création d'un espace dédié aux pétitions et votations citoyennes, répondant aux critères de recevabilité, dans « Strasbourg Magazine » afin de permettre aux citoyennes et citoyens porteurs de projets ou de propositions de les faire connaître du plus grand nombre.

Le Conseil de la Participation Citoyenne et le Comité d'éthique seront saisis de cette décision afin de définir et arrêter les modalités de son exercice dans un esprit de transparence et d'indépendance.

<p>Adopté. Pour : 56 + 1 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 0 voix (détails en annexe)</p>
--

(points 38 à 41 – interpellations : cf page suivante et annexes)

42 Résolution de Jean-Philippe VETTER relative à la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Le Conseil municipal de Strasbourg,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal de Strasbourg ;

Considérant que les actes antisémites ne cessent d'augmenter à Strasbourg comme dans le pays,

Considérant que l'article L1111-2 du Code Général des Collectivités territoriales indique que les communes « concourent avec l'Etat [...] à la lutte contre les discriminations » et qu'ainsi la lutte contre les discriminations entre dans le champ de compétence de la ville de Strasbourg,

Considérant que la définition opérationnelle utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste permet de désigner le plus précisément possible ce qu'est l'antisémitisme contemporain,

Considérant qu'elle constitue un instrument efficace de lutte contre l'antisémitisme dans sa forme moderne et renouvelée, en ce qu'elle englobe les manifestations de haine à l'égard de l'Etat d'Israël justifiées par la seule perception de ce dernier comme collectivité juive ; ce pourquoi, sur cette base, l'Assemblée nationale a voté la résolution 361 du 3 décembre 2019,

- Le conseil municipal de Strasbourg approuve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par L'alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, en tant qu'instrument d'orientation utile en matière d'actions de lutte contre l'antisémitisme, de prévention, d'éducation et de formation auprès du public et des agents de la ville de Strasbourg.

<p>Rejeté. Contre : 39 + 3 – Pour : 19 voix (dont 3 erreurs de vote) – Abstention : 1 voix (détails en annexe)</p>

INTERPELLATIONS

38 Interpellation de Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT : Conseils de quartier : toujours aucun signe de vie.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

39 Interpellation de Nicolas MATT : Propreté : les poubelles débordent.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

40 Interpellation de Jean-Philippe VETTER : Une maire "Verts" mais une ville moins verte ?

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

41 Interpellation de Rebecca BREITMAN et Pierre JAKUBOWICZ : Vivre, travailler et se déplacer ne sont pas des privilèges.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe.

Question d'actualité de M. Alain FONTANEL concernant le retrait de la Turquie de la convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

La séance est levée à 20 heures 30.

Jeanne BARSEGHIAN

ORIGINAL SIGNE

Annexes au compte-rendu sommaire :

- le texte des interpellations et leurs réponses,
- le détail des votes électroniques.

Annexe au compte-rendu sommaire
du Conseil municipal
du lundi 22 mars 2021

Interpellations

Jeanine BUCHI

Direction Conseil, performance et affaires juridiques

38 Interpellation de Pierre JAKUBOWICZ et Nicolas MATT : Conseils de quartier : toujours aucun signe de vie.

M. Jakubowicz :

Mme la Maire,

Au Conseil municipal du 22 février dernier, nous avons déposé une interpellation pour nous inquiéter de la mise en sommeil forcée des Conseils de Quartier depuis près de 10 mois. Nous avons alerté sur la situation hautement préoccupante du point de vue légal et règlementaire, mais aussi démocratique.

Depuis, la presse locale s'est faite l'écho de l'incrédulité et du mécontentement de nombreux habitants et membres des anciens conseils de quartier qui ne comprennent pas cet arrêt sans concertation, sans consultation et sans dialogue. Nous avons été saisis par nombre d'entre eux, inquiets de cette situation.

Nous avons lancé cette alerte il y a un mois tout juste. Nous pensions ainsi vous inciter à l'action pour remettre notre ville en conformité avec la démocratie de proximité. Nous sommes abasourdis de ne voir aucune délibération présentée à ce conseil pour corriger les erreurs et les errements des derniers mois.

Madame la Maire depuis notre alerte, qu'avez-vous entrepris concrètement pour rétablir la situation sur un plan légal comme démocratique ? Quel est votre projet ? Quel est votre calendrier ?

Je vous remercie.

Réponse :

Mme Zielinski :

Merci Madame la Maire, chers-ères collègues, chers Strasbourgeois, chères Strasbourgeoises et Messieurs les conseillers.

Il faut d'abord se remettre dans le contexte où le travail qui a été réalisé depuis le début de ce mandat au sujet de la démocratie locale.

Tout d'abord, c'est vrai que le Conseil de la participation citoyenne du 4 novembre a été l'occasion d'évoquer une première fois le travail réalisé, le bilan de fonctionnement des conseils de quartier avec les habitants et les habitantes qui étaient présents. A leur demande, nous avons organisé le 27 novembre, dans la foulée, une rencontre qui permettait de pouvoir présenter ce bilan d'activité et fonctionnement des conseils de quartier 2019.

Avant d'aller plus loin, je tenais à remercier très chaleureusement les habitants et les habitantes qui se sont investis dans ces instances de participation, qui s'investissent encore et montrent leur attachement à la démocratie locale, mais aussi de manière plus générale, toutes ces personnes qui s'investissent dans la vie de la cité, que ce soit à

travers ces instances ou encore à travers des associations, des collectifs puisque ce sont ces personnes qui de par leur investissement permettent de faire avancer notamment ces questions de participation.

Le bilan d'activité de fonctionnement 2019 des conseils de quartier est un élément qui permet de faire avancer les choses sur ces instances de participation qui datent et qui ont besoin, on le sent aussi, d'être refondues, de connaître une évolution. C'est grâce à ce travail d'expertise du territoire par leurs habitants que nous avons décidé d'avancer et de nous baser sur ce travail. C'est pour ça, que dans la foulée, depuis le 15 décembre 2020, nous rencontrons un à un les conseils de quartier, les conseils citoyens avec les élus référents et référentes de territoire. Et ce donc, depuis le 15 décembre et jusqu'à la mi-mars pour pouvoir échanger, pour pouvoir informer, pour pouvoir débattre de cette évolution souhaitée des conseils de quartier.

Ce matin encore, lors du vote du budget, j'évoquais que le constat était partagé dans l'ensemble ou dans un bon grand nombre de villes françaises sur les limites de conseils de quartier tels qu'ils existent encore aujourd'hui mais aussi des conseils citoyens. Ces limites, je vais vous les rappeler : il y a une limite d'importance qui est déjà le taux de participation ; je l'ai dit ce matin, le besoin de renforcer l'inclusion et l'ouverture de ces espaces de participation à de nouveaux membres est extrêmement forte. Pour vous donner des exemples : il y avait jusqu'à présent dix conseils de quartier. Les taux de participation sur ces conseils de quartier sont assez tristes finalement. Nous avons 4 conseils qui avaient des taux de 71, 56, 54 et 46 % de participation mais pour les autres nous nous retrouvons avec des taux qui sont en dessous de 40 % et au plus faible à 31 % de participation et globalement avec des moyennes d'âge allant de 50 à 65 ans.

Lorsqu'on parle d'instances de participation qui soient plus ouvertes, plus inclusives à la demande de leurs membres actuels et bien je ne pense pas que nous répondions à cet objectif d'ouverture et d'inclusivité. Pour pouvoir répondre à cette logique d'ouverture, nous avons repris et nous nous sommes basés sur les ateliers de projet qui étaient mis en avant par les conseils de quartier. Nous avons pu constater leur succès, le succès de cette formule et ainsi le choix c'est de prolonger cette philosophie pour rassembler les personnes autour de projets et de s'inscrire dans un mode projet.

Il faut savoir que ce qui a énormément été mis en avant, c'est la longueur de l'engagement demandé dans ces instances de participation qui est effrayante. Le mode projet permet de s'inscrire dans des projets bien spécifiques, espérant les faire émerger en commun et autour desquels se retrouvent les habitants et qui permettent de savoir le début mais aussi la fin de ce projet pour pouvoir mesurer, quantifier son investissement sur des thématiques dont on est friand, dont on a l'appétence.

Le deuxième point, c'est le besoin de bénéficier d'un accompagnement renforcé de la part des services de la collectivité. Nous avons délibéré, dès janvier, la création de postes dans les directions de territoire, des postes de chargés d'animation de la participation qui sont dédiés à l'accompagnement de ces instances mais aussi à la participation citoyenne de manière générale dans les territoires. Nous avons encore voté ce matin mais cela semble si loin, un budget. Un budget qui faisait la part belle aussi au financement laissé aux conseils de quartier. Nous avons voté pour, nous l'avons adopté, enfin pour certains d'entre-nous.

Enfin, le besoin de répondre à un déficit de communication et de notoriété en rendant plus visible la participation citoyenne et notamment à l'échelle des quartiers. C'est vrai, qu'il y a un déficit de visibilité de cette participation alors que les initiatives sont très nombreuses. Dans ce cadre-là, nous mettrons en place des forums de la participation à partir de cet été, dans l'ensemble des territoires. Ces forums ont pour objectif de rendre visible ces initiatives, qu'elles soient d'associations, d'habitants, de collectifs, d'entreprises également qui œuvrent à la qualité et au dynamisme du territoire.

Ces forums inviteront les habitants, les forces vives des quartiers et les quartiers prioritaires aussi de la ville à des échanges, à s'informer, à rencontrer des acteurs publics, à apporter des initiatives mais également à donner leur avis, à faire émerger de nouveaux projets dans les quartiers. On a identifié avec l'ensemble des agents mais aussi avec des habitants avec qui on a pu en parler, des difficultés à avoir des projets qui fédèrent dans ces temps. Ce sera l'occasion de se mettre autour de la table et de pouvoir porter collectivement des projets en vue d'un dynamisme de territoire.

Ces forums pour la participation sont extrêmement importants et c'est pour cela que des temps de co-construction les 24 et 25 mars, donc cette semaine, vont se tenir afin de mobiliser les personnes qui étaient jusqu'à présent mobilisées dans des conseils de quartier et des conseils citoyens mais également les partenaires de territoire (associatifs, centres socio-culturels, etc...) tout comme des habitants et habitantes curieux ou simplement désireux de s'engager dans la démarche. Et ce sont, à ce jour, quelques 250 personnes qui sont inscrites pour ces deux dates (les 24 et 25). Pourquoi co-construire ces forums ? Et bien c'est pour pouvoir bénéficier de cette expertise de territoire, pour pouvoir construire des forums qui soient pertinents avec les besoins, les demandes des habitants, faire venir notamment des services sur des sujets qui intéressent les habitants pour pouvoir avoir du dialogue mais aussi pouvoir planifier avec eux des espaces dédiés à la valorisation de leurs initiatives.

Ceci étant dit, la participation citoyenne avec la crise Covid, a en effet été modifiée. Elle est différente de ce qu'on a pu connaître avant. Pour autant, nous avons bien eu un conseil de la participation citoyenne qui s'est tenu et qui a réuni quelques 280 personnes mais nous avons aussi eu les fameuses réunions sur le budget de la collectivité où il y a eu un fort visionnage des vidéos de vulgarisation sur ces sujets. La conférence citoyenne sur les usages du numérique et de la 5G où il y avait entre une quarantaine et une cinquantaine de personnes par atelier ; le lancement d'une mission d'information, d'évaluation sur la géothermie qui associe un corps habitant afin de pouvoir associer des associations mais aussi des riverains sur cette question, évidemment les instances du Pacte, les pétitions citoyennes, le comité d'éthique, etc...

Dans ce cadre-là, des concertations ont été faites dans les territoires. Je pense qu'on peut donner comme exemple la place du foin à la Krutenau, qui a mobilisé environ 267 participants avec une attention spécifique à intégrer les anciens membres des conseils de quartier mais aussi le réaménagement de la place Albert 1^{er} avec 38 répondants sur un laps de temps assez court. Et enfin la concertation sur le tram Ouest qui est portée par l'Eurométropole cette fois-ci mais qui a associé des habitants des quartiers Centre, Gare, Koenigshoffen, Montagne-Verte, Elsau pour recueillir environ 171 avis citoyens. Il y a à ce jour, très précisément, 1 171 visionnages de la vidéo de ce temps de participation.

Dans ce cadre-là, c'est un travail qui est réalisé en lien avec la Préfecture. Pourquoi ? Parce que nous avons souhaité pouvoir, pour une question de pertinence, totalement inclure les conseils citoyens tout en respectant évidemment les obligations légales liées à ce format dans cette refonte des conseils de quartier. Donc, un travail mené avec la Préfecture, la dernière réunion ayant eu lieu en ce début d'année. C'est un travail qui aboutira bientôt, avec une délibération qui permettra de pouvoir cadrer l'ensemble de ce nouveau dispositif.

Je vous remercie

Cette réponse est suivie d'un échange.

39 Interpellation de Nicolas MATT : Propreté : les poubelles débordent.

M. Matt :

Merci et pour que le débat soit propre, je tiens à signaler que j'ai remonté les remarques de parents d'élèves il y a plusieurs mois, dans un document très fourni que j'ai envoyé aux services qui s'occupent des remontées des conseils d'écoles et que je tiens à disposition.

Madame la Maire,

Nous vivons une situation inédite qui a changé nos vies depuis plus d'un an. Certains aspects du quotidien ont changé comme le télétravail ou le Conseil municipal à distance... et le développement massif de la vente alimentaire à emporter. Cette vente à emporter est dopée par la nécessité de vivre plus en extérieur, de retrouver ses amis ou ses collègues dehors pour se protéger du virus. La vente à emporter ou la livraison est ainsi aujourd'hui une forme de bouée de sauvetage pour beaucoup de restaurateurs qui leur permet de continuer à servir.

Mais l'impact négatif de cet état de fait, c'est aussi une production plus grande de déchets que nos poubelles placées dans l'espace public peine à absorber. L'arrivée prochaine des beaux jours ne va bien évidemment pas arranger la situation. Pour ne rien arranger non plus, la question des masques jetables s'ajoute à l'équation, avec une problématique assez forte de jet intempestif sur la chaussée, les trottoirs, les parterres...

A titre d'exemple dans des quartiers que je connais bien, comme sur le quai des Bateliers, il est fréquent que les poubelles débordent et que les masques jonchent le sol. Cela amène bien entendu à un autre problème qu'est celui des rats et autres nuisibles qui sont attirés par ces poubelles débordantes placées sur l'espace public. A l'Esplanade, ou dans certaines rues de la Krutenau, alors que les bars sont fermés, les rues passantes comme la rue du Général De Gaulle, sont parfois moins propres qu'avant, ce qui est incompréhensible.

Face à ces problématiques qui ne sont pas nouvelles, c'est vrai, mais qui sont amplifiées par le contexte tel que je viens de le décrire, que fait la ville de Strasbourg ? Il ne semble pas y avoir une mobilisation spécifique pour répondre à cet enjeu transversal qui

allie salubrité publique, propreté pour toutes et tous, et confort pour les habitants et les visiteurs. Nous demandons à ce que la ville soit agréable à vivre...ensemble.

Madame la Maire, quelques pistes de travail pourraient vous inspirer et je me permets de les verser au débat municipal car ce sujet important le mérite.

Il y a tout d'abord l'action de la Ville elle-même : face à cette augmentation de la masse de déchets dans les poubelles de rue, en particulier dans certains secteurs, il faudrait envisager non seulement d'augmenter le nombre de ces poubelles mais aussi organiser mieux et plus régulièrement leur enlèvement. Par ailleurs, puisque vous créez de nombreux emplois, ne serait-ce pas utile d'en affecter une partie sur les questions de propreté ?

Il y a aussi la question, à laquelle la Ville se doit de répondre, c'est celle de la sensibilisation à la réduction des déchets, je sais que cette thématique vous tient à cœur, Madame la Maire, et aux gestes civiques pour que les citoyennes et citoyens soient eux-mêmes, encore plus, acteurs de la propreté de leurs rues.

Par ailleurs, même si vous refusez de parler d'attractivité, de croissance (fusse-t-elle verte), il faudra pourtant bien trouver les voies d'un dialogue avec les acteurs économiques concernés, notamment les plus importantes franchises qui sont en général dans le domaine du Fast Food, pour limiter les emballages, mais surtout mettre à disposition des poubelles ou pour sensibiliser leurs clients. Quel dialogue avez-vous aujourd'hui entrepris avec ces opérateurs économiques ?

Voilà, Madame la Maire, ces quelques pistes que je me permets, humblement, de vous présenter. J'espère que ces éléments seront de nature à apporter des réponses à ces problèmes qui agacent et souvent préoccupent les Strasbourgeoises et les Strasbourgeois.

Et un exemple qui illustre parfaitement cela, c'est la mésaventure qu'a connu très récemment un Strasbourgeois qui a collecté 40 kilos de déchets sur la voie publique. Espérons que ceci n'arrive plus dans le futur dans le sens où il y a vraiment un intérêt pour tous à ce que nos rues soient les plus propres et les plus salubres possible.

Réponse :

M. Ozenne :

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous soulignez dans votre interpellation que la situation sanitaire a fortement dégradé la propreté de nombreux lieux de la ville de Strasbourg.

Permettez-moi tout d'abord quelques réflexions consécutives à votre interpellation et puis ensuite de vous apporter quelques éléments de réponses.

Comme l'a souligné Madame la Maire, la propreté urbaine est avant tout une compétence de l'Eurométropole qui dispose d'un certain nombre de moyens, moyens importants, il faut tout de même le souligner.

C'est pourquoi, j'ose espérer que lors du prochain conseil de l'Eurométropole vous poserez cette question, qui permettrait d'avoir des réponses complètes par rapport à cette compétence.

Quoi qu'il en soit, vous pensez bien que nous n'avons pas attendu votre interpellation pour demander à l'Eurométropole des renforcements de prestations de nettoyage des rues et places de notre ville, qui comprennent, entre autres, la collecte des corbeilles dans les rues, là où cela s'avère nécessaire.

A ce titre, je tiens à remercier les près de 250 agents de notre collectivité ainsi que les 75 balayeurs et conducteurs issus de l'économie sociale et solidaire qui œuvrent toute l'année, de 5 heures à 20 heures du lundi au samedi mais aussi les dimanches, avec des horaires plus réduits. Je ne vous parlerai pas des renforts qui existent lorsqu'il y a des événements ponctuels, notamment le marché de Noël.

Néanmoins, la Covid n'épargne pas non plus les agents de l'Eurométropole. La crise sanitaire a augmenté de près 10 % le taux d'absence des agents lié à cette situation sanitaire. Les consignes validées et proposées en CHSCT permettant de mettre les agents en situation de protection, tout en respectant le code du travail, ont amené l'administration à réduire l'amplitude d'intervention des agents du service propreté, ceci devant encore évoluer, nous sommes encore en discussion.

Le service de la propreté urbaine s'adapte à la situation. L'Eurométropole dénombre près de 4 500 corbeilles, dont 600 sont situées au centre-ville. Depuis décembre 2020, moment de la réouverture des commerces et de l'accès massif à la restauration à emporter, le nombre de corbeilles a ainsi doublé sur une place emblématique, à savoir la place Kléber. Je la cite parce que très souvent Monsieur Matt nous donne des lieux qui sont plutôt concentrés à l'est de la ville donc il me semble important de préciser qu'il y a d'autres espaces, en particulier sur la place Kléber où nous nous trouvons donc avec nombre de corbeilles renforcé et ce pour permettre d'absorber le volume de déchets de restauration rapide en augmentation qui malheureusement à défaut de lieux qui sont ouverts obligent certains à consommer en extérieur.

Vous citez dans votre interpellation le quai des Bateliers : depuis 2019, la collecte des corbeilles est effectuée quatre à six fois par jour de 5 heures à 24 heures, donc dire qu'il n'y en a pas, on ne peut pas le dire et puis après amplifier le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ne se résume pas non plus au quai des Bateliers. Cette collecte va en revanche être renforcée avec l'arrivée au printemps de doublement du nombre de points de collecte possible, donc de nombre de corbeilles à la fois en nombre de points plus importants et en volume plus important. Puisque la difficulté avec la restauration rapide, ce n'est pas tellement une question de poids, c'est que ça prend de la place. Ces fameuses boîtes ça prend de la place. Et malheureusement les personnes qui jettent le contenant n'écrasent pas forcément les boîtes et donc du coup on a des volumes et donc du coup les corbeilles qui font cent litres sont vite remplies mais sans forcément avoir beaucoup de poids. Donc ça c'est aussi un point de vigilance à indiquer à nos citoyens pour qu'ils puissent comprimer leurs emballages.

Nous sommes désormais à une année depuis le démarrage de cette crise sanitaire d'ampleur et marquée par le confinement du printemps 2020.

Cette crise a profondément bouleversé bon nombre des usages et comportements. Le jetable est malheureusement en forte augmentation dans de nombreux domaines de notre quotidien, notamment pour les boissons et les repas. Cela est renforcé par le fait que les restaurants et les cafés sont fermés, et comme vous l'avez indiqué, ont trouvé cette solution de « click et emporte » ou « d'emporte » pour pouvoir poursuivre leur activité, en tout cas pour un certain nombre de restaurateurs.

Nous voyons ainsi les limites du tout jetable et cela nous renforce, Madame la Maire l'a indiqué, dans notre volonté de réduire les déchets par le développement par exemple d'une solution de consigne, le réutilisable.

Cette volonté politique est concrétisée dans le cadre du dispositif « Zéro Déchet » porté par l'Eurométropole.

La propreté, et j'en terminerai par ce point, est avant tout l'affaire de toutes et tous. Une ville propre et agréable nous la souhaitons tous et cela passe par une vigilance des usagers : être vigilant à ne pas jeter tout et n'importe quoi, n'importe où.

Et je rappelle que ce qui a été emporté depuis par exemple un restaurant peut être ramené sans difficulté et déposé dans une corbeille sans être jeté à terre, même s'il y a lieu d'effectuer une dizaine de mètres. Cela ne prend pas beaucoup plus d'effort mais généralement quand on a consommé quelque chose, c'est qu'on a pris des forces et cela nous permet de réaliser cet acte. C'est un acte de civisme et de respect pour la ville.

Mais les commerçants ont également un rôle à jouer. Il s'agit d'utiliser la consigne, c'est-à-dire le réutilisable et le lavable ; cela incite au maintien de nos rues propres et cela incite aussi à la préservation de nos ressources puisque ce n'est pas parce qu'on est en situation de covid que l'écologie doit être mise de côté. Il s'agit aussi de sensibiliser les consommateurs à jeter uniquement dans des lieux dédiés, les corbeilles.

Il est évident que la vente à emporter augmente le volume de déchet ; mais ce n'est pas à cause du covid que nous devons oublier les enjeux écologiques, et économiques. Chacun à son niveau a donc un rôle à jouer pour garder notre ville propre et préserver nos ressources. Et les masques en font également partie, préférez les réutilisables, les lavables et n'utilisez pas les jetables comme je peux en voir sur un certain nombre de visages.

Monsieur le Conseiller, soyez assuré de notre détermination pour répondre au défi présent et futur de la réduction des déchets mais aussi pour la préservation d'une ville propre, avec la contribution toutes et tous, chacun à son niveau, à son rôle, à sa compétence.

Je vous remercie.

Cette réponse est suivie d'un échange.

40 Interpellation de Jean-Philippe VETTER : Une maire "Verts" mais une ville moins verte ?

M. Vetter :

Madame la maire,

Pendant des années, sous l'impulsion de l'adjoint Europe Ecologie Les Verts Alain Jund, les quartiers du Neudorf, du Neuhof et de la Robertsau ont subi une bétonisation à outrance ayant un impact extrêmement négatif sur la qualité de vie dans ces quartiers.

De nombreux habitants du Neudorf se sont émus par voie de presse mais également par le biais d'une pétition qui a réuni plus de 1 400 personnes, du projet de construction de deux immeubles en lieu et place d'une partie du parc rue Sainte-Cécile.

La mobilisation des habitants du Neudorf concernant ce projet est l'illustration que la bétonisation de ces quartiers continue.

Alors qu'une nouvelle modification du PLUi doit être discutée prochainement, nous devons de prendre en compte la sonnette d'alarme tirée par les Strasbourgeois.

La ville d'Illkirch est d'ailleurs parvenue à modifier son plan d'urbanisme dès l'an dernier, ce qui nous prouve clairement qu'il est possible de proposer un urbanisme moins dense et sans attendre.

Madame la Maire, je vous réitère une demande claire : celle d'instaurer un moratoire sur les constructions contestées dans les quartiers du Neudorf, du Neuhof et de la Robertsau afin de préserver la qualité de vie de leurs habitants en attendant une modification du PLUi qui, je l'espère, leur garantira un arrêt de la densification.

Madame la Maire, allez-vous à nouveau refuser d'instaurer ce moratoire ? Allez-vous enfin vous engager à sanctuariser les espaces verts de notre ville ?

Réponse :

Mme Brolly :

Mon cher Jean-Philippe,

La construction et l'aménagement de la ville est un défi immense car cela suppose d'être en capacité de répondre à des injonctions contradictoires ; celles de garantir une offre en logements abordables et qualitatifs tout en préservant et renforçant les espaces de nature.

A ce stade il importe de bien distinguer les champs de compétence des collectivités car à la lecture des différents billets sur les réseaux sociaux ou de l'interpellation en question, il semblerait qu'il y ait encore des confusions.

La planification urbaine, celle qui permet de définir l'usage des sols est du ressort de l'Eurométropole de Strasbourg. Aujourd'hui c'est ma très chère Danielle Dambach qui est en charge et précédemment c'était Monsieur Yves Bur. Avec Danielle nous travaillons main dans la main pour faire évoluer ce document hautement stratégique pour parvenir à la transformation écologique du territoire. C'est ce document qui nous permet de préserver les espaces de nature et les terrains agricoles et c'est celui que nous devons améliorer. Les zones urbanisables y sont bien définies avec des orientations pour les cadrer. Nous allons prochainement adopter la modification 3 qui nous permettra de renforcer les espaces de pleine terre et une prise en compte des enjeux énergétiques. Mais cela ne sera pas suffisant pour préserver les cœurs d'ilot encore non-protégés, pour préserver ces fameux espaces de nature comme cela est admirablement défendu par le collectif Sainte-Cécile, il nous faut préparer une nouvelle modification du PLU et d'ici son approbation il nous faudra composer avec notre héritage.

Pour la cas évoqué, rue Sainte-Cécile, la ville de Strasbourg ne dispose pas à l'heure actuelle des moyens légaux pour empêcher la réalisation d'un tel projet : parce qu'il est conforme au PLU ; ensuite parce que seule la réalité et l'antériorité d'un projet d'intérêt général répondant au code de l'urbanisme sur cette parcelle aurait pu autoriser l'Eurométropole à la préempter sans risque d'être sanctionnée par la justice.

Le recours à une modification simplifiée ne peut être que ponctuelle, cette procédure permet, en cas de rectification d'une erreur matérielle, ou d'éléments mineurs sur les droits à construire, la modification du PLU sans avoir recours à la procédure d'enquête publique. Elle ne change aucunement un zonage ou l'économie générale du document.

C'est donc la loi qui a conduit à ce que le permis de construire soit accordé, et non pas le programme politique de la majorité.

En revanche, nous avons initié un dialogue franc avec le promoteur et obtenu de nombreuses améliorations : la taille du projet a été réduite à des exigences architecturales imposées pour une meilleure insertion dans le quartier ; le projet comprendra 40 % de logements sociaux pour répondre à la demande de logements abordables sur le secteur ; des aménagements paysagers qualitatifs prévoient la sauvegarde et la plantation d'arbres, ainsi qu'une toiture végétalisée ; la minéralisation due à ce projet représentant finalement moins de 20 % de l'ensemble de l'emprise.

La proposition d'un moratoire nous semble ainsi inadaptée car non définie juridiquement en droit de l'urbanisme, ce qui fragiliserait la gestion de l'urbanisme, et comme l'illustre cet exemple, la négociation, bien plus propice. Mais nous aimerions néanmoins bien saisir le sens de votre interpellation. S'agit-il pour vous de refuser tous les permis qui nous parviennent ? Y compris pour les écoles, les gymnases, les logements sociaux ? Il y aurait alors systématiquement, et à juste titre, des recours, que la Ville perdrait, ce qui ne ferait que tarder la décision de construire qui nous serait alors imposée par le juge administratif.

Néanmoins je vous remercie Monsieur Vetter car j'ai le sentiment que vous attachez un réel engouement à la préservation et au renforcement de la nature en ville sur notre beau territoire. Cet objectif nous le partageons pleinement. Nous le confrontons aussi à l'ensemble des défis que nous avons à relever pour notre territoire, dont :

- celui de répondre aux besoins de logement de la population, que je ne peux tout de même pas balayer d'un revers de main, je rappelle qu'il y a plus de 22 700 demandes de logements sociaux à l'échelle de l'Eurométropole !
- mais aussi celui de lutter contre l'étalement urbain.

Mais surtout, nous intégrons cet objectif de préservation dans la durée, de manière stratégique, avec nos politiques publiques et aux outils que nous avons à notre disposition, donc notamment le PLU, sans risquer de perdre la main dessus.

Et ce n'est qu'une première étape : nous sommes convaincus qu'il faudra aller encore plus loin, et de nouvelles évolutions réglementaires sont déjà à l'étude et discutées avec l'ensemble des communes de l'Eurométropole, notamment pour recenser et ainsi mieux protéger des espaces supplémentaires de respiration pour les habitantes et les habitants.

Ce travail, inscrit dans la durée, est moins spectaculaire qu'un moratoire, mais certainement plus probant. Il s'adosse à une action continue pour suivre les projets urbains en réflexion, et apporter en continu des préconisations aux projets ou justifier les refus lorsqu'ils doivent être opposés. Et au quotidien, notre méthode est pragmatique : nous sommes attentifs aux besoins des habitantes et des habitants et à la qualité de vie au sein des quartiers ; nous dialoguons avec l'ensemble des parties prenantes et associons bailleurs et promoteurs pour garantir la meilleure insertion des constructions dans la ville. Avec cette méthode, nous obtenons des améliorations : plus de végétalisation, plus de pleine terre, des replantations, et la mobilisation des habitantes et des habitants nous y aident !

Au-delà de notre action d'urbanisme, et ce travail d'équilibre, j'aimerais terminer par rappeler l'ensemble du travail mené en matière de végétalisation et de déminéralisation, car c'est bien la première fois que nous avons une politique active en la matière, avec la sanctuarisation à hauteur de 5 millions d'euros cette année et bien plus si nécessaire comme rappelé par Syamak Agha Babaei lors du vote du budget primitif.

Nous avons adopté, je vous le rappelle, le Plan canopée dès l'été dernier, qui a fixé un objectif d'atteindre 30 % de surface de canopée à l'échelle du territoire strasbourgeois en 2050 et prévoit la plantation de 10 000 arbres sur le mandat, en sachant que nous en avons déjà planté 966 pendant cet hiver.

Et nous avons engagé aussi la déminéralisation de trois cours d'école et d'autres vont suivre, puisqu'il y en a sept qui sont déjà déposées et nous avons un appel à projets en cours.

C'est là un certain nombre de dispositifs non négligeables pour permettre la résilience de la ville et nous aurons à cœur de compléter cet arsenal par d'autres mesures et d'autres projets encore, comme par exemple la requalification et la mise en valeur de la ceinture verte de Strasbourg. En matière de préservation, c'est la première fois qu'il y a un tel engagement.

Je vous remercie pour votre attention.

Cette réponse est suivie d'un échange.

41 Interpellation de Rebecca BREITMAN et Pierre JAKUBOWICZ : Vivre, travailler et se déplacer ne sont pas des privilèges.

Mme Breitman :

Madame la Maire,

Cette interpellation intitulée : « Vivre, travailler et se déplacer ne sont pas des privilèges » nous la proposons car nous regrettons qu'après les débats que nous avons eu en conseil et suite aux motions que nous avons débattu en conseil municipal sur la ZFE, de découvrir finalement sur les réseaux sociaux les convictions et les ambitions de vos adjoints qui expriment finalement la plénitude de leur pensée et de leur idéologie sur ce biais-là.

C'est donc avec étonnement mais aussi inquiétude que nous lu une publication de votre adjointe en charge de l'urbanisme relayant l'extrait d'un article du quotidien britannique *The Guardian*. Cette citation est la suivante : « Les gens pensent qu'ils ont le droit d'aller là où ils veulent dans un véhicule privé. Mais ce n'est pas un droit, c'est un privilège. (...) les droits individuels ne devraient pas être autorisés à prendre le pas sur les droits collectifs ».

Cette citation n'est accompagnée d'aucun commentaire critique ou d'aucune nuance. Elle est en revanche suivie de l'identification de membres éminents de votre exécutif. Nous pouvons donc en déduire que votre adjointe en charge de l'urbanisme partage pleinement avec le reste de la majorité cette vision de comment faire la ville et de comment faire société au sein de la ville.

Et cette vision, c'est donc celle de la culpabilisation, celle d'une remise en cause de l'individu et celle de la remise en cause des libertés individuelles. Des vies des habitantes et habitants de Strasbourg.

C'est pourtant l'essence même d'une vision humaniste et solidaire de la ville que de reconnaître à chaque être humain des droits individuels. Il y a toujours un danger lorsque l'idéologie veut prendre le contrôle des vies. Il y a toujours un danger lorsque l'on jette l'opprobre sur des situations de vie pour lesquelles nous sommes sourds à l'écoute de leurs difficultés.

Il est donc facile de qualifier de privilégiés celles et ceux à qui vous ne donnez pas les moyens de vos ambitions. Il est facile de mettre davantage la pression sur les individus que sur la collectivité pour démocratiser l'écologie et en faire un facteur de mieux vivre pour le plus grand nombre.

L'article 2 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 le dit clairement « Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ».

Madame la Maire, partagez-vous cette vision de la ville qui nie aux Strasbourgeoises et aux Strasbourgeois leurs droits individuels et font passer les plus précaires d'entre eux, qui

n'ont pas les moyens et pas le choix de faire autrement, leur dire finalement qu'ils sont des privilégiés ?

Je vous remercie.

Réponse :

Mme la Maire :

Votre interpellation est quand même une interprétation d'un post facebook et je dois dire, je crois que vous le savez, que commenter les réseaux sociaux ce n'est pas forcément ma tasse de thé, et il me semble l'avoir déjà indiqué à plusieurs reprises. Mais bon, je vais vous répondre, je souhaiterais attirer votre attention sur plusieurs enjeux qui sont similaires entre Strasbourg et Barcelone, et qui doivent nous interroger.

Et notamment ceci : à Strasbourg comme à Barcelone, les citoyens respirent un air qui dépasse les seuils fixés par l'Union européenne et par l'OMS et dans les deux cas, l'un des principaux problèmes c'est la circulation automobile.

Je ne reviendrai pas sur le changement de l'état d'esprit concernant l'urbanisme et la nature en ville, je crois qu'aujourd'hui nous en avons très largement débattu. Il y a peut-être un élément que je pourrais rajouter, qu'on a peu évoqué, c'est la manière dont la crise sanitaire a pu, ces derniers mois, dans cette dernière année particulière changé la manière dont nous considérons l'espace public et voir la manière dont les habitantes et les habitants ont apprécié la baisse de la circulation, l'apaisement qui résulte d'une moindre pollution, et aussi ce regain de la marche et aussi de l'utilisation du vélo. Et on constate à Strasbourg comme dans d'autres grandes villes européennes. C'est donc une perception nouvelle de l'espace public.

Et rééquilibrer l'usage de l'espace public c'est effectivement au cœur de notre projet, c'est un enjeu fort de santé publique de valorisation du centre-ville et du patrimoine de l'ensemble des quartiers de Strasbourg. C'est un enjeu de création du lien social et d'espaces de vie dans la ville. Cette aspiration et cet enjeu ne doivent pas être opposés à celui de la justice sociale et nous avons eu maintes et maintes fois l'occasion de le rappeler notamment lors du vote de la motion sur la Zone à Faibles Emissions au mois de janvier.

Et peut-être juste pour terminer, donner un exemple de rééquilibrage de l'espace public, qui est intéressant et que contrairement à ce que vous dites est loin de l'oppression ou de l'entrave au droit de qui que ce soit, c'est l'expérimentation poussée des rues scolaires dans notre ville, à laquelle travaille Sophie Dupressoir avec l'ensemble des acteurs en concertation, qui fait écho à une demande très forte des parents d'élèves qui considèrent qu'aux abords des écoles il n'est pas normal que les voitures, la pollution, les risques liés à la sécurité routière mettent en danger les enfants, mettent en danger aussi les enfants qui respirent les pots d'échappement dès le matin. Et donc c'est tout ce travail, notamment rue des Bonnes gens, pour protéger les enfants de la pollution, sécuriser les abords des écoles et aussi encourager les modes de déplacements actifs qui sont bons pour la santé physique et mentale.

Donc c'est vraiment une autre manière de partager l'espace public et on est loin pour le coup de la vision caricaturale que vous pouvez décrire et loin de la vision portée par Suzanne Brolly et par l'ensemble des membres de mon équipe.

Cette réponse est suivie d'un échange.

ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 22 MARS 2021

Détails des votes électroniques

Budget primitif 2021 de la ville de Strasbourg.

Pour 53	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 11	BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe
Abstention 0	

Modification des autorisations de programme de la ville de Strasbourg suite au vote du budget primitif 2021.



Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 6 à l'ordre du jour :

Soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix

+ 3 voix pour Messieurs Oehler et Maurer et Madame Meyer qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Soutien aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Pour

53

Contre

0

Abstention

0

ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Axe Strasbourg-Kehl : vente par la ville de Strasbourg au profit de la Société LAZARD GROUP REAL ESTATE d'une emprise foncière de 23,46 ares sise 92 Avenue du Rhin à Strasbourg.

Pour 45	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Contre 11	BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe
Abstention 7	BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, KOUSSA Salah, MASTELLI Dominique, OEHLER Serge, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 13 à l'ordre du jour :

Stationnement payant sur voirie : renouvellement de l'adhésion aux services de l'ANTAI pour la mise en œuvre de la phase exécutoire du forfait de post-stationnement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 49 voix

+ 1 voix pour Monsieur Koussa n'a pas réussi à se connecter à l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 11 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Stationnement payant sur voirie : renouvellement de l'adhésion aux services de l'ANTAI pour la mise en œuvre de la phase exécutoire du forfait de post-stationnement.

Pour

49

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

11

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, SCHALCK Elsa, VETTER Jean-Philippe

Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 22 à l'ordre du jour :

Déficit constaté au sein de la régie de recettes de la ville de Strasbourg "SHADOK".

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 62 voix

+ 1 voix pour Monsieur Matt n'a pas réussi à se connecter à l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Déficit constaté au sein de la régie de recettes de la ville de Strasbourg "SHADOK".

Pour

62

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 23 à l'ordre du jour :
Avis sur les emplois Ville.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 55 voix

+1 voix pour Mme Meyer qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Avis sur les emplois Ville.

Pour

55

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BEN ANNOU Khadija, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPPF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

Abstention

0

Participation de la Ville à la construction de lieux de culte à Strasbourg.



Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 34 à l'ordre du jour :

Projet de création d'une zone de culture urbaine au Parc de la Citadelle.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix

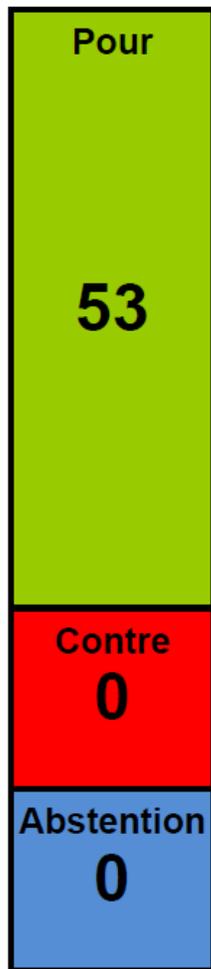
+ 3 voix pour Mesdames Barrière, Ben Annou et Meyer qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Projet de création d'une zone de culture urbaine au Parc de la Citadelle.



ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 37 à l'ordre du jour :

Résolution de Pierre JAKUBOWICZ : Ouvrir ' Strasbourg Magazine ' à l'expression citoyenne.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 56 voix

+ 1 voix pour Madame Ben Annou qui a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résolution de Pierre JAKUWOWICZ : "Ouvrir "Strasbourg magazine" à l'expression citoyenne"

Pour 56
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OEHLER Serge, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Conseil municipal du 22 mars 2021

Point 42 à l'ordre du jour :

Résolution de Jean-Philippe VETTER relative à la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

SERVICE DES ASSEMBLEES

Pour : 19 voix (dont 3 erreurs de vote de Madame Zielinski qui avait les procurations de Madame Reichhart et Monsieur Arbeit).

Contre : 39 voix

+ 3 voix pour Mesdames Ben Annou, Dreyssé et Monsieur Koussa qui ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 1 voix

Résolution de Jean-Philippe VETTER relative à la reconnaissance de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'holocauste.

Pour 19	ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, DREYSSE Marie-Dominique, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, OEHLER Serge, REICHHART Ada, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHALCK Elsa, TRAUTMANN Catherine, VETTER Jean-Philippe, ZIELINSKI Carole
Contre 39	AGHA BABAEI Syamak, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUMAY Julia, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, NEUMANN Antoine, OULDI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TURAN Hullyya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia
Abstention 1	TUFUOR Owusu